



**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 27.09.2021
A LA SALLE POLYVALENTE DE
KUTZENHAUSEN**

Elus présents : ISEL Roger

Titulaires : MMES : CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, DUDT Lysiane, FILSER Marie-Claude, LEDIG Evelyne, MEYER Monique, STIEFEL Martine, WALTER Clarisse, WEINLING-HAMEL Elisabeth.

MM : BASTIAN Marc, CHARBAU Bernard, CUNTZ Freddy, FERBACH Dominique, FUCHS Alain, KLEIN Mathias, KLIPFEL Jean-Louis, MALL Philippe, NICASTRO Gérard (jusqu'à 19h55), PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, RUTSCH François, SCHERTZ Christophe, SCHMITT André, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WALTER Dany, WEISS Damien, WERNERT Stéphane.

Suppléants – avec délégation de vote :

Suppléants – sans délégation de vote : MM. HEBTING Benoit, HOCH Georges, JOTZ Ludovic, JUNG Jean-Yves.

Elus excusés - procuration : M. BALL Jean-Claude donne procuration à M. PETER Guillaume.

Elus absents :

Titulaires : MME CRONMULLER Martine, MM. NIEDERER Gérard et SCHNEIDER Dominique.

Suppléants : MMES MESSER Caroline, SCHELLENBERGER Michèle, STURM Céline

MM : FISCHER Alain, OSTER Rémy, ROMIAN Serge, SCHAEFER Marc, STEPHAN Daniel, WEHRUNG Freddy.

Réunion du 27.09.2021 – accueil à 18h15 – ouverture de séance à 18h30 – Kutzenhausen - Salle polyvalente - - Invitation dématérialisée avec ordre du jour envoyée le 21.09.2021 et complétée d'un rapport de présentation mis à disposition aux conseillers communautaires et des matrices de manière dématérialisée, et des comptes-rendus des derniers conseils communautaires (les comptes rendus des derniers conseils communautaires sont également publiés sur le site internet de la communauté de communes).

Précisions : les invitations, rapports et comptes rendus ne sont pas mis à disposition en version papier en début de séance de conseil communautaire. Le passe sanitaire n'est pas exigé pour participer ou assister à la séance (cf. note DGCL 12.08.2021).

Invités : 50 personnes.

36 élus délégués titulaires et 14 délégués suppléants, systématiquement invités.

Réunion organisée en présentiel, avec précautions sanitaires justifiées par l'actuelle pandémie de covid-19 en découlant.

Information par voie dématérialisée à l'ensemble des conseillers municipaux des communes membres (334 élus municipaux, dont 50 élus intercommunaux).

Invités extérieurs permanents : Mme Marajo et M. le Vogt, conseillers départementaux du canton de Reichshoffen.

Séance publique.

Invités autres à cette séance : Les DNA.

Intervenants extérieurs : M. Serge SACCUCCI, inspecteur de l'éducation nationale, chargé de la circonscription de Haguenau nord.

Accueil, appel, ouverture de la séance.

Accueil :

L'accueil des élus est organisé à partir de 18h15. Les élus sont invités à signer la liste de présence individuelle (posée sur les tables) et se sont vu remettre un boîtier de vote personnalisé.

Appel :

A 18h30, le président invite les élus à rejoindre leur place.

Le point est fait sur le nombre de conseillers présents, les éventuelles procurations ou suppléances (le délégué suppléant n'a droit de vote qu'en l'absence du conseiller titulaire qu'il supplée), afin de déterminer que le quorum permettant d'ouvrir la séance soit atteint.

Ouverture de la séance :

Le président ouvre la séance. Il procède immédiatement au test de bon fonctionnement des boîtiers de vote électroniques, utilisés afin de suivre les votes des conseillers, d'assurer la régularité des votes et faciliter l'organisation des séances.

Désignation d'un(e) secrétaire de séance.

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est procédé à la désignation du secrétaire de séance.

Mme Lysiane DUDT est désignée secrétaire de séance.

Intervention de M. Serge SACCUCCI, inspecteur de l'éducation nationale, chargé de la circonscription de Haguenau nord : point sur la rentrée 2021.

Intervention concernant l'enjeu national de l'enseignement de la natation, obligatoire en primaire et au collège. Cet enseignement est gratuit, il ne peut y avoir des frais demandés aux parents d'élèves sur cet enseignement obligatoire, dont le financement doit être pris en charge par la collectivité (commune – ensemble des frais liés au fonctionnement de l'école, y compris le transport et les frais généraux, cad toutes les conditions pour assurer cet enseignement). De même, la coopérative scolaire n'a pas vocation à intervenir pour financer une partie des frais liés à l'enseignement de la natation.

M. Saccucci se rend disponible pour les maires, et interviendra également auprès des directeurs d'écoles.

Echanges autour de la sécurité des enfants et du financement de cet enseignement.

Question des accompagnants : l'enseignant n'est jamais seul, des parents sont sollicités (et agréés).

Approbation du compte-rendu de réunion du conseil communautaire du 12.07.2021.

Le compte rendu de la séance du 12.07.2021 est consultable sur le site internet de la communauté de communes. Il a par ailleurs été communiqué par voie dématérialisée aux conseillers communautaires titulaires et suppléants, et pour information à l'ensemble des élus locaux des communes membres et des secrétaires de mairie.

Le compte rendu doit être modifié : M. Rutsch – indiqué en absent – s'était excusé.

Le compte-rendu est validé à l'unanimité, une abstention, un élu ne prenant pas part au vote.

Modification de l'ordre du jour : Suppression/Rajout de points à l'ordre du jour.

Pas de modification à l'ordre du jour.

Communication des décisions prises par le président dans le cadre de ses pouvoirs délégués.

Marchés publics :

Depuis le 01/01/2021 :17 marchés notifiés.

Depuis le 12/07/2021 (dernier conseil communautaire) :10 marchés notifiés :

- « Etude transports-déplacements dans le cadre de l'organisation périscolaire de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn » : 1 marché de services – élu référent : G. Peter.

- « Aménagements pour cyclistes sur le secteur transfrontalier de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn et de la Verbandsgemeinde Dahner Felsenland » : 1 marché de travaux – élu référent : G. Peter.

- « Groupement de commandes assurances » : 6 marchés de services – élu référent : R. Isel.

- « Fourniture et livraison de végétaux (arbres et arbustes), de tuteurs et de protections individuelles pour un programme de plantation de haies champêtres » : 2 accords-cadres de fournitures – élu référent : G. Peter.

Assurances :

- 2 dossiers auto-mission ouverts.

Finances :

Arrêté de virement de crédits : 1 (budget annexe ilot urbain centre de Woerth – crédits pour le remboursement de la caution de la SISA).

Conclusion d'un emprunt de 755 000 € sur 15 ans auprès de la caisse de crédit mutuel – Woerth, suite à consultation, pour le financement de l'aménagement de la zone d'activités intercommunale Woerth sud (taux fixe 0,7%, frais de dossier 755 €, remboursement anticipé sans frais selon vente des terrains).

RH :

Arrêté concernant les lignes directrices de gestion – voir annexe au rapport.

Autres : RAS.

Rappels aux communes – Point retour délibérations :

Délibérations communales Remboursement achats masques et thermomètres « covid19 ».
Emission des titres de recettes en novembre.

Projection de la dernière vidéo d'information « SP mag », reprenant les dernières actions menées sur le territoire + site enfance Lembach.

GRH : Présentation des nouveaux agents et de leurs activités principales.

- a. Mme Claire TERNET, conseillère au numérique au sein de l'Espace France Services (contrat de projet), et organisation de ses interventions sur le territoire,
- b. M. François LORENTE, apprenti communication (contrat d'alternance),
- c. M. Jonathan HOFFMANN, responsable de la Maison Rurale de l'Outre Forêt,
- d. Mme Elise BALDENBERGER, conseillère FAIRE (contrat PETR).

Recrutements en cours :

- 1 responsable de service suite départ de Manon DOYEN au 31.10.2021.
- 1 VTA pilote de chantier.
- 2 emplois aidés au service technique.

**PROJETS, OPERATIONS ET SERVICES – ACTIONS TRANSVERSALES –
COOPERATIONS**

1. 051.2021 : Modification des attributions de compensation : suppression des reversements des communes à l'intercommunalité.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2021 portant extension des compétences et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°150.2016 du conseil communautaire en date du 19.12.2016 : « Attributions de compensation : fixation des montants définitifs et périodicité, après modifications statutaires et délibérations des communes »,

Vu la réunion de travail « conseil communautaire extraordinaire finances », en date du 17.05.2021,

Vu le rapport de la CLECT, réunie le 13.09.2021,

Considérant la mission d'assistance confiée à « Actipublic », conseil en finances locales, l'état des lieux financier et fiscal et les propositions élaborées par le consultant,

Considérant les travaux et réflexions engagés au précédent mandat, en vue de modifier les attributions de compensation, et notamment les attributions négatives,

Vu l'avis favorable du conseil des maires,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, la majorité qualifiée des 2/3 étant nécessaire pour procéder à la modification libre des attributions de compensation, à la majorité qualifiée, une voix contre, cinq abstentions, décide :

- **De prendre acte du rapport de la CLECT en date du 13.09.2021, annexé à la présente délibération,**
- **De valider la proposition de la CLECT de procéder à une modification libre les montants des attributions de compensation comme suit :**
 - **Suppression des AC négatives de 6 communes : augmentation de leurs AC pour la porter à 0 € → + 22 841 €**
 - **Minoration de l'AC de 5 communes de -4 568 € chacune (-22 841 €/5) pour maintenir le volume global des AC**
 - **Critère retenu : contribution fiscale nette « ménages » par habitant au budget de la CCSP (taxes ménages + taux additionnels GEMAPI – AC)**
 - **Ce critère mesure le poids des impôts payés par les ménages (TH/TFB/TFNB hors fiscalité professionnelle) au profit de la CCSP après déduction de l'attribution de compensation reversée par la CCSP à la commune**
 - **Les communes concernées étant celles dont la contribution nette par habitant au budget de la CCSP est inférieure à 80% de la moyenne des communes, soit un seuil de 97 € /hbt (121 € X 80%)**
- **De constater que la proposition conduit à réviser les AC de 11 communes sur 24,**
- **De fixer les nouveaux montants des attributions de compensation à compter du 01.01.2022 comme suit, étant précisé que ces modifications nécessitent l'accord préalable des communes concernées :**

	AC actuelle	Contribution nette par habitant	Abondement pour supprimer AC négatives	Minoration AC des communes dont la contribution nette est inférieure à 80% de la moyenne	AC révisées
BIBLISHEIM	73 703 €	-29 €		-4 568 €	69 135 €
DIEFFENBACH LES WOERTH	-2 500 €	161 €	+2 500 €		0 €
DURRENBACH	53 816 €	102 €			53 816 €
ESCHBACH	11 578 €	159 €			11 578 €
FORSTHEIM	3 055 €	156 €			3 055 €
FROESCHWILLER	3 146 €	143 €			3 146 €
GOERSDORF	8 050 €	144 €			8 050 €
GUNSTETT	14 793 €	138 €			14 793 €
HEGENEY	-1 321 €	155 €	+1 321 €		0 €
KUTZENHAUSEN	119 743 €	40 €		-4 568 €	115 175 €
LAMPERTSLOCH	9 257 €	154 €			9 257 €
LANGENSOULTZBACH	6 562 €	135 €			6 562 €
LAUBACH	-727 €	181 €	+727 €		0 €
LEMBACH	41 468 €	162 €			41 468 €
LOBSANN	-10 629 €	177 €	+10 629 €		0 €
MERKWILLER PEHELBRONN	95 516 €	57 €		-4 568 €	90 948 €
MORSBRONN LES BAINS	18 343 €	107 €			18 343 €
NIEDERSTEINBACH	4 553 €	203 €			4 553 €
OBERDORF SPACHBACH	-3 888 €	162 €	+3 888 €		0 €
OBERSTEINBACH	2 895 €	180 €			2 895 €
PREUSCHDORF	123 998 €	20 €		-4 568 €	119 430 €
WALBOURG	5 492 €	115 €			5 492 €
WINGEN	-3 776 €	185 €	+3 776 €		0 €
WOERTH	115 344 €	94 €		-4 568 €	110 776 €
TOTAL	688 471 €	121 €	22 841 €	-22 840 €	688 472 €

- De demander aux 11 communes concernées par cette modification libre de prendre une délibération concordante (à la majorité simple), afin de valider cette évaluation dérogatoire proposée, de valider la révision libre des attributions et la fixation des nouveaux montants comme indiqués ci-dessus,

- De demander au président d'informer le conseil des décisions prises par chacune des communes concernées,

- De ne pas modifier les périodicités d'encaissement-décaissement, fixées comme suit :

Reversements aux communes :

Chaque année, en deux versements annuels par semestre : juillet (50%) et décembre (50%).

Encaissements :

Chaque année, en un recouvrement annuel en septembre (100%).

- De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

2. 052.2021 : Pacte financier et fiscal : modalités de reversement d'une fraction de la taxe foncière communale perçue sur des zones d'activités intercommunales : principes.

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment son article 331.2,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2021 portant extension des compétences et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la réunion de travail « conseil communautaire extraordinaire finances », en date du 17.05.2021,

Vu le rapport de la CLECT, réunie le 13.09.2021,

Considérant la mission d'assistance confiée à « Actipublic », conseil en finances locales, l'état des lieux financier et fiscal et les propositions élaborées par le consultant,

Considérant les travaux et réflexions engagés aux précédents mandats, en vue de définir les règles de répartition de la fiscalité communale perçue à la suite d'opérations d'investissements intercommunaux, et le projet de convention de partage de fiscalité,

Vu l'avis favorable du conseil des maires,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL, qui consiste à proposer une délibération de principe qui fixe uniquement le cadre des modalités de reversement d'une fraction de la taxe foncière communale perçue sur les zones intercommunales,

Suite à cette délibération le Président engagera les discussions avec les communes concernées.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, deux voix contre, quatre abstentions, un élu ne prenant pas part au vote, décide :

- **De prendre acte du rapport de la CLECT en date du 13.09.2021, annexé à la présente délibération,**
- **De valider la proposition de la CLECT de procéder à un reversement partiel des produits de taxe foncière bâtie perçus par les communes d'assise d'équipements ayant fait l'objet d'investissements intercommunaux,**
- **De valider les principes de partage de TFB prévoyant le reversement de 2/3 des recettes de TFB perçues par les communes d'assise des sites intercommunaux concernés, à compter de l'exercice 2022, base recettes fiscales perçues en 2021, sur la base du calcul suivant :**

- **Reversement = $2/3 \times$ [produit de TFB perçu au titre de l'année N – (produit de référence x taux de revalorisation annuel des valeurs locatives)]**
- **De préciser que ces reversements ne se feront que pour les taxes nouvellement perçues à compter de 2021 (recettes fiscales futures), ne sont pas pris en compte les entreprises déjà installées et contribuables avant 2021, ce principe permettant de ne pas grever les budgets communaux, seuls les produits fiscaux supplémentaires étant partagés,**
- **De définir les sites concernés comme suit :**
 - **La ZA intercommunale à Eschbach (Parc économique de la Sauer) : pour ce qui concerne les lots 7 et 13, et la tranche 3,**
 - **La ZA intercommunale à Lembach (Sormatt) : pour 1 terrain restant à vendre,**
 - **La ZA intercommunale sud de Woerth : pour l'ensemble de la zone nouvelle (prolongement de la rue de la Sauer),**
 - **Les nouvelles zones à aménager ou extension de zones existantes, (extension za Willenbach, za thermale à Morsbronn, la za envisagée à Hegency, ...),**
 - **Le site économique nord de Woerth (après réhabilitation de l'ensemble du site),**
- **De demander au président de solliciter chaque maire concerné à ce jour, afin que ces derniers puissent se positionner sur ces principes, préalablement à la rédaction des conventions de partage de fiscalité, qui pourront par la suite être soumises pour validation aux élus communaux et intercommunaux, par délibération complémentaire,**
- **De prévoir de solliciter les services financiers de l'Etat (DGFIP) afin de pouvoir disposer à chaque échéance annuelle des informations nécessaires à la détermination des montants à reverser, et d'autoriser le président à signer une éventuelle convention de partenariat correspondante, une fois les conventions de partage de fiscalité signées,**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Intervention de M. Tritschberger, maire d'Eschbach, contre la démarche engagée par cette délibération qui fixe le cadre de reversement d'une part de taxe foncière communale à l'intercommunalité. Il propose d'engager cette démarche une fois que le protocole d'accord sur le litige entre la communauté de communes et Eschbach sera réglé. La commune a engagé un recours au tribunal à l'encontre d'une première délibération litigieuse du 17 février 2020. Les conseillers communautaires de la commune d'Eschbach souhaitent que la communauté de communes reconnaisse ses erreurs afin de pouvoir renouer le dialogue. M. le Président répond en indiquant que l'intervention du maire va trop loin, et que le retrait de la délibération litigieuse est à l'ordre du jour. Le président s'engage à proposer le retrait de cette délibération d'ici le prochain conseil communautaire. Il rappelle au maire que le protocole d'accord n'a pas encore été validé par l'avocat de la commune, sinon le retrait de cette délibération serait à l'ordre du jour de la présente réunion. Le président

souhaite en parallèle fixer les principes pour, dans un second temps, échanger avec les communes concernées en vue de finaliser une convention de partage.

Les élus d'Eschbach souhaitent en premier lieu que la communauté de communes retire sa délibération préalablement à cette proposition de délibération. Le président rappelle au maire qu'il lui a déjà proposé ce retrait dès que le protocole d'accord sera validé par la commune.

M Klipfel interpelle les élus d'Eschbach en leur demandant comment poursuivre la démarche une fois la délibération litigieuse retirée, les élus d'Eschbach indiquant que cette délibération pourra alors être proposée.

Le président met la délibération aux voix après débat.

M. Nicastro quitte la séance en cours de débat.

3. 053.2021 : PTRTE (Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique) Alsace du nord : Validation et signature du pacte, intégrant les projets du territoire Sauer-Pechelbronn.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020, précisant les modalités de mise en œuvre des CRTE sur le territoire national,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2021 portant extension des compétences et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du Conseil Régional du 12 décembre 2019, sur le Pacte territorial Grand Est,

Vu l'accord régional de relance Grand Est 2021-2022, approuvé le 17 décembre 2020, en séance plénière (délibération n°20SP-2065), et signé le 30 mars 2021 par l'Etat et la Région,

Vu le courrier d'intention en date du portant 11 janvier 2021, cosigné par l'ensemble des présidents des six EPCI membres du PETR de l'Alsace du Nord et proposant le PETR de l'Alsace du Nord comme périmètre de référence pour la contractualisation,

Vu le courrier du Président du PETR de l'Alsace du Nord, en date du 02 mars 2021, confirmant ce périmètre de contractualisation,

Vu le courrier du Président du SYCOPARC, en date du 1er avril 2021, souhaitant être associé à la gouvernance du PTRTE,

Considérant que :

Le PTRTE est issu de la convergence du Contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE), une démarche spécifique au Grand Est, d'accompagnement territorial et de simplification des contractualisations

menée conjointement par l'État et la Région Grand Est. Cette démarche associe également la Collectivité Européenne d'Alsace.

Guidée par les principes de transition écologique et de cohérence territoriale, cette relance s'inscrit dans les orientations du Business Act et du Schéma régional de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Région Grand Est, approuvé en janvier 2020 et dont la pertinence a été renforcée par la crise sanitaire COVID-19.

Les PTRTE sont conclus pour la période 2020-2026. Ils incarnent un partenariat inédit de l'Etat et des collectivités territoriales qui co-animent la démarche et partagent une volonté de simplification, d'efficacité et d'accompagnement de l'accès aux différentes aides déployées par l'Etat, la Région et la Collectivité européenne d'Alsace, au service des projets des territoires.

Au plan local, les PTRTE sont élaborés à l'échelle du périmètre du PETR de l'Alsace du Nord, compétent en matière de transition écologique et énergétique à travers le plan climat-air-énergie territorial (PCAET) et d'aménagement de l'espace à travers le schéma de cohérence territoriale (SCoT), tous deux élaborés à l'échelle du périmètre du PETR de l'Alsace du Nord. Le fait de signer un Pacte à l'échelle du PETR ne signifie pas que les opérations y figurant sont portées par le PETR lui-même. Communes membres, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et acteurs privés peuvent nourrir le Pacte avec leurs projets.

Un premier listing de projets communaux et intercommunaux sera présenté en séance.

Si le PETR de l'Alsace du Nord coordonne la démarche d'élaboration du pacte, les 6 EPCI membres du PETR de l'Alsace du Nord en sont les cosignataires.

Considérant que le périmètre retenu est celui du PETR de l'Alsace du Nord pour signer le PTRTE,

Vu la proposition de projets du bloc local Sauer-Pechelbronn, à inscrire au PTRTE,

Vu l'avis favorable du conseil des maires,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver le Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE) de l'Alsace du Nord,**
- **De prendre acte des opérations suivantes, portées par le bloc communal, inscrites dans le PTRTE, annexés à la présente délibération,**
- **D'autoriser le Président à signer le Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE), ainsi que tous documents y afférents,**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

PROJETS, OPERATIONS ET SERVICES – POLE COHESION SOCIALE

Pas de délibérations.

PROJETS, OPERATIONS ET SERVICES – TRANSITION ECOLOGIQUE ET MOBILITE

4. 054.2021 : Schéma des circulations douces : Conventionnement de cofinancement avec l'ADEME dans le cadre du projet d'itinéraire cyclable entre Lobsann et Sultz-Sous-Forêts : Modification de la délibération n°043.2019 du 24.06.2019.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2021 portant extension des compétences et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n°079.2010 en date du 19.07.2010 relative au schéma de circulation douce, et ses avenants : « Schéma de circulation douce : étude d'établissement sur le territoire de 3 communautés de communes (Sultzerland, Hattgau, Sauer-Pechelbronn) : conventionnement (portage par CCSP) »

Vu la délibération du conseil communautaire n°043.2019 en date du 24.06.2019, relative au schéma des circulations douces : Appel à projet « vélo et territoire » : Conventionnement de cofinancement avec l'ADEME dans le cadre du projet d'itinéraire cyclable entre Lobsann et Sultz-sous-Forêts.

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes de l'Outre-Forêt n°107.2019 en date du 18.09.2019 relative à l'aménagement cyclable entre Sultz-sous-Forêts et Lobsann désignant la communauté de communes Sauer-Pechelbronn maître d'ouvrage de l'opération.

Considérant qu'il y a lieu de modifier la délibération du conseil communautaire n°043.2019 en date du 24.06.2019, cette dernière faisant mention de la commune de Sultz, or la communauté de communes de l'Outre Forêt est détentrice de la compétence,

Vu l'avis favorable du conseil des maires,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du 2ème vice-président M. Guillaume PETER, en charge des politiques publiques locales relevant du pôle Transition écologique, mobilité et développement durable,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une voix contre, décide :

- **De modifier la délibération n°043.2019 aux fins de substituer la communauté de communes de l'Outre Forêt à la commune de Sultz-Sous-Forêts, et de valider la nouvelle rédaction comme suit :**

De valider le démarrage de l'opération de réalisation d'un aménagement cyclable entre Lobsann et Sultz-Sous-Forêts, telle que prévue au schéma, en collaboration et partenariat avec la communauté de communes de l'Outre-Forêt (et non la commune de Sultz-Sous-Forêts),

- De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

M. Peter, sur demande de Mme WEINLING, fait le point sur l'avancée de ce projet. L'étude est en cours. Il est en attente de la validation du tracé par les élus de la communauté de communes de l'Outre-Forêt. Un courrier est en préparation à ce sujet. L'étude environnementale est attendue pour fin de l'automne, et la partie de tracé déjà connue.

Un cofinancement de 30% de la CeA est déjà acté pour les travaux, une veille sur un dispositif de cofinancement supplémentaire est assurée.

Mme Weinling : L'engagement de la réalisation de cet itinéraire a été pris, que faire si l'Outre Forêt ne se positionne pas ? Les 4 conseillers d'Alsace seront saisis via ce courrier évoqué ci-dessus (cofinanceurs), qui doit s'adresser au président de la communauté de communes de l'Outre-Forêt. Le vice-président réaffirme que la communauté de communes est prête mais qu'elle est suspendue au positionnement de la communauté de communes voisine.

Mme Weinling se demande s'il ne faut pas peut-être réaliser la partie d'itinéraire sur le territoire « Sauer-Pechelbronn ». Cette affirmation est reprise par la président, ce dernier indiquant que si l'itinéraire était entièrement sur notre territoire, sa réalisation serait déjà effective.

<p style="text-align: center;">PROJETS, OPERATIONS ET SERVICES – ECONOMIE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</p>

5. 055.2021 : ZA intercommunale à Lembach : achat de terrains à la commune de Lembach.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2021 portant extension des compétences et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°077.2018 du conseil communautaire en date du 22.10.2018 : « Zone d'activités intercommunale a Lembach : acquisition de terrains et fixation du prix de vente »,

Vu la délibération n°090.2019 du conseil communautaire en date du 16.12.2019 : « Zone d'activité intercommunale à Lembach : acquisition de terrains et fixation du prix de vente : modification de la délibération n°077.2018 »,

Considérant que l'acte notarié établi le 04.03.2020 doit être rectifié, l'article relatif au prix faisant référence à la TVA sur marge, alors que la vente n'est pas soumise à TVA au regard de l'article 257bis du CGI,

Vu l'avis favorable du conseil des maires,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De prendre acte de la délibération du conseil municipal de la commune de Lembach, en date du 31.08.2021 (n°64/2021),**
- **De procéder à l'acquisition des terrains de la ZA – parcelles section 16 n°240 et 241 – ban communal de Lembach, faisant partie de la zone artisanale de la Sormatt, d'une surface respective de 14,15 et 0,60 ares, au prix de 2 500 € l'are, non soumis à TVA en vertu de l'article 257bis du CGI, soit en totalité 36 875 €,**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

6. 056.2021 : Déclassement/désaffectation du domaine public de l'hôtel d'entreprises de la Sauer à Eschbach.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-29 et L. 2241-1,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L.2141-1 relatif au déclassement exprès,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2021 portant extension des compétences et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°083.2003 du conseil communautaire en date du 01.09.2003 : « Projet de construction d'un hôtel d'entreprises »,

Considérant que le bien immobilier, sis à Eschbach 3 rue de l'étang, sur la parcelle référencée section 19 n° 116, est propriété de la Communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Considérant le souhait de vente de l'hôtel d'entreprises de la Sauer, le bâtiment ne répondant plus aux objectifs initiaux d'hébergement temporaire d'entreprises, érigé en service public,

Considérant que l'hôtel d'entreprises de la Sauer n'est plus affecté à un service public, et les réflexions engagées en vue de la vente du bâtiment,

Considérant que la désaffectation du service public et déclassement du domaine public est un préalable à la vente du bâtiment,

Vu l'avis favorable de la commission de pôle « économie, aménagement du territoire, liens avec les entreprises », réunie le 03.02 et 08.04.2021,

Vu l'avis favorable du conseil des maires,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du 3ème vice-président M. Alain FUCHS, en charge des politiques publiques locales relevant du pôle économie, aménagement du territoire, liens avec les entreprises,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De constater préalablement que l'immeuble « hôtel d'entreprises de la Sauer » est désaffecté d'un service public,**
- **D'approuver son déclassement du domaine public intercommunal pour le faire entrer dans le domaine privé intercommunal,**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

7. 057.2021 : Hôtel d'entreprises de la Sauer : mise en vente du bâtiment.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts, et notamment son article 260-5°bis,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2021 portant extension des compétences et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°057.2021 du conseil communautaire en date du 27.09.2021 : « Déclassement/désaffectation du domaine public de l'hôtel d'entreprises de la Sauer »,

Vu l'avis du Domaine sur la valeur vénale (DGFIP) n°2020-1036 en date du 25.01.2021,

Vu l'attestation de valeur vénale Thomas ZBIENEN (30/01/2020) et le rapport complet attaché,

Vu le rescrit fiscal et l'option d'assujettissement à TVA souhaité par le vendeur,

Considérant l'hôtel d'entreprises de la Sauer à Eschbach,

Considérant l'intérêt porté par la SAS Pryisma led, occupant d'un espace de l'hôtel d'entreprises de la Sauer, pour acquérir le bâtiment afin de pérenniser son ancrage sur le territoire Sauer-Pechelbronn,

Considérant que la vente de l'hôtel d'entreprises répondrait à un double objectif : développement d'une entreprise sur le territoire, développement de marges de manœuvres financières pour d'autres projets d'investissement de la communauté de communes, d'autant plus que le rôle initial d'hôtel d'entreprises, comme étape dans le parcours résidentiel d'une jeune entreprise en création, n'est plus rempli à ce jour. Il s'agit aujourd'hui davantage d'un bâtiment d'immobilier d'entreprises classique,

Vu l'avis favorable de l'ADIRA en date du 22.06.2021,

Vu l'avis favorable de la commission de pôle « économie, aménagement du territoire, liens avec les entreprises », réunie le 03.02 et 08.04.2021,

Vu l'avis favorable du conseil des maires,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du 3ème vice-président M. Alain FUCHS, en charge des politiques publiques locales relevant du pôle économie, aménagement du territoire, liens avec les entreprises,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De mettre en vente la parcelle section 19 n°116 contenant l'hôtel d'entreprises de la Sauer sis 3 rue de l'étang dans le parc économique de la Sauer à Eschbach, site intercommunal implanté à Eschbach, au parc économique de la Sauer, après réalisation de formalités préalables et notamment déclassement/désaffectation du domaine public,**
- **De fixer le prix de vente du terrain et du bâtiment en l'état à 630 000 € HT (suivant l'avis du domaine sur la valeur vénale),**
- **De soumettre la vente de cet immeuble à la TVA "en vertu de l'option prévue au 5° bis de l'article 260 du code général des impôts" (d'opter pour l'option de TVA, avec TVA au taux normal (20 % à ce jour),**
- **De prendre acte de l'intérêt de la SAS PRYSMA LED ou SCI AGC IMMO d'acquérir le site, et de valider le projet d'acquisition par la SAS PRYSMA LED, ou SCI AGC IMMO, ou de toute autre société venant à sa suite aux mêmes fins,**
- **D'autoriser le président à signer l'acte authentique correspondant avec le preneur, la SAS PRYSMA LED ou SCI AGC IMMO, ou toute autre société venant à sa suite aux mêmes fins,**
- **D'autoriser le président à signer, dans l'attente d'un acte authentique, un compromis de vente,**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

**PROJETS, OPERATIONS ET SERVICES – TOURISME THERMALISME
TRANSFRONTALIER**

8. 058.2021 : Avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens entre les communautés de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, de l'Outre-Forêt, de Sauer-Pechelbronn, du Pays de Wissembourg et l'Office de tourisme intercommunautaire de l'Alsace Verte – 2020-2022.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2021 portant extension des compétences et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n°006.2020 en date du 17.02.2020 : Développement touristique : conventionnement 2020-2022 avec l'office de tourisme intercommunautaire « L'Alsace Verte »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°007.2020 en date du 17.02.2020 : Conventionnement avec l'OTI L'Alsace Verte : positionnement intercommunal sur le partenariat – demande de révision,

Vu la délibération du conseil communautaire n°082.2020 en date du 21.12.2020 : «

Vu la convention d'objectifs et de moyens entre les communautés de communes du pays de Niederbronn-les-Bains, de l'Outre-Forêt, Sauer-Pechelbronn, du pays de Wissembourg, et de l'office de tourisme intercommunautaire de l'Alsace Verte, période 2020-2022, en date du 19.11.2019,

Vu l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens liant les communautés de communes membres à l'office de tourisme intercommunautaire « L'Alsace Verte »,

Vu projet d'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens liant les communautés de communes membres à l'office de tourisme intercommunautaire « L'Alsace Verte »,

Considérant les modalités de financement de l'OTI l'Alsace Verte » par ses EPCI membres,

Vu l'avis favorable du conseil des maires,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De valider le montant de la contribution de la communauté de communes à l'OTI « l'Alsace Verte » à 93 870,02 € pour l'exercice 2021, conformément à la prévision budgétaire,**
- **D'autoriser le président à signer l'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens entre les communautés de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, de l'Outre-Forêt, de Sauer-Pechelbronn, du Pays de Wissembourg et l'Office de tourisme intercommunautaire de l'Alsace Verte – 2020-2022,**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

9. 059.2021 : Promotion de la randonnée : partenariat avec le club vosgien pour l'entretien et le balisage de sentiers – avenant n°01 à la convention de partenariat.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2021 portant extension des compétences et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°105.2016 du conseil communautaire en date du 26.09.2016 : « Promotion de la randonnée : partenariat avec le club vosgien pour l'entretien et le balisage de sentiers et modifications du tableau des contributions annexes du budget principal (DBM 2) »,

Vu la demande de l'association reconnue d'utilité publique – Le club vosgien,

Vu la convention de partenariat avec le Club Vosgien 2016-2020,

Vu la proposition d'avenant n°1 à la convention de partenariat, de prolongation d'un 1 an de ladite convention pour permettre la tenue d'échanges avec le Club Vosgien en vue de rendre le partenariat encore plus pertinent, ceci sans interruption de la contribution apportée par la communauté de communes,

Considérant les itinéraires circulaires transfrontaliers créés par la communauté de Communes Sauer-Pechelbronn en collaboration avec la Verbandsgemeinde Dahner Felsenland, intitulés : Burgenweg, Sagenweg et Grenzgängerweg, (tous labellisés « Premium-Wanderweg »),

Considérant la réalisation du balisage par le club vosgien,

Considérant la prise en charge par le club vosgien du bon entretien de ces circuits,

Vu l'avis favorable de la commission de pôle « tourisme et thermalisme, politique transfrontalière, réunie le 21.09.2021,

Vu l'avis favorable du conseil des maires,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du 4ème vice-président Mme Lysiane DUDT, en charge des politiques publiques locales relevant du pôle tourisme et thermalisme, politique transfrontalière,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De valider l'avenant n°1 à la convention de partenariat 2016-2020 avec le club vosgien, en vue d'en prolonger les effets d'un an,**
- **D'autoriser le président à signer l'avenant à ladite convention et à en exécuter les termes,**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

10.060.2021 : Sauvegarde et valorisation du carreau Clemenceau : convention de partenariat pour l'accueil d'étudiants de la HEAR pour la mise en œuvre d'un projet pédagogique et artistique : avenant n°1 de prolongation du partenariat.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2021 portant extension des compétences et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°069.2019 du conseil communautaire en date du 18.11.2019 : « Préfiguration du concept de « cité des énergies » : temps I/pré-requis : convention de partenariat pour l'accueil d'étudiants de la HEAR pour la mise en œuvre d'un projet pédagogique et artistique »,

Vu la convention de partenariat avec la HEAR,

Vu la proposition d'avenant n°1 à la convention de partenariat, de prolongation d'un 1 an de ladite convention pour permettre la tenue d'échanges avec la HEAR en vue de rendre le partenariat encore plus pertinent, ceci sans interruption de la contribution apportée par la communauté de communes,

Vu l'avis favorable de la commission de pôle « tourisme et thermalisme, politique transfrontalière, réunie le 21.09.2021,

Vu l'avis favorable du conseil des maires,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du 4ème vice-président Mme Lysiane DUDT, en charge des politiques publiques locales relevant du pôle tourisme et thermalisme, politique transfrontalière,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De valider l'avenant n°1 à la convention de partenariat avec la HEAR, en vue d'en prolonger les effets d'un an,**
- **D'autoriser le président à signer l'avenant à ladite convention et à en exécuter les termes,**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

11. 061.2021 : Collection du musée du pétrole : entrées et sorties d'objets, délégation du conseil communautaire au président – complément à la délibération n°032.2020 du 17.07.2020.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-22

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2021 portant extension des compétences et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°032.2020 du conseil communautaire en date du 17.07.2020 : « Gestion intercommunale : Délégations du conseil communautaire au président (L. 2122-22 et L.5211-10 du CGCT) »,

Vu la délibération n°039.2019 du conseil communautaire en date du 24.06.2019 : « Conventionnement avec le Parc naturel Régional des Vosges du Nord dans le cadre d'une mission d'inventaire des collections du musée français du pétrole, propriété de l'établissement »,

Vu la délibération n°061.2020 du conseil communautaire en date du 23.11.2020 : « Collection du patrimoine pétrolier de la CCSP : prolongation 2021-2022 de la convention avec le Parc naturel régional des Vosges du Nord quant à l'inventaire et au récolement de la collection »,

Considérant que, dans un souci de bonne administration de la communauté de communes, il est proposé au conseil communautaire de compléter les délégations du conseil communautaire au président, en ce qui concerne plus spécifiquement la gestion de la collection intercommunale du musée français du pétrole,

Considérant que le président a déjà délégué pour l'acceptation de dons,

Vu l'avis favorable de la commission de pôle « tourisme et thermalisme, politique transfrontalière », réunie le 21.09.2021,

Vu l'avis favorable du conseil des maires,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du 4ème vice-président Mme Lysiane DUDT, en charge des politiques publiques locales relevant du pôle tourisme et thermalisme, politique transfrontalière,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De compléter les délégations du conseil communautaire au président par la délégation suivante, n°44 :**

N°44 : De décider de la cession, à titre gratuit, ou la mise au rebus, d'objets de la collection intercommunale du musée français du pétrole, sur la base de listes fournies d'objets ne satisfaisant pas aux critères de conservation, notamment :

- **Le faible intérêt historique de l'objet,**
- **Le mauvais état de conservation,**
- **Le manque d'intégrité (partie manquante),**
- **L'originalité, multiplicité ou intérêt typologique (multiples exemplaires déjà existants et conservés dans les collections)**
- **La méconnaissance de leur origine, problème d'identification de leur statut**

après avis consultatif du groupe de travail accompagnant l'inventaire récolement (dont figure l'association des amis du musée du pétrole et la conservation des musées) »,

- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

PROJETS, OPERATIONS ET SERVICES – POLITIQUE DE L'EAU ET DE L'HABITAT

Pas de délibérations.

7. FONCTIONNEMENT GENERAL – ADMINISTRATION - FINANCES – JURIDIQUE

1. 062.2021 : Décision budgétaire modificative n°3.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2021 portant extension des compétences et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°023.2021 du conseil communautaire en date du 12.04.2021 : « Approbation du budget primitif 2021 de l'établissement : Budget principal et budgets annexes »,

Vu la délibération n°036.2021 du conseil communautaire en date du 31.05.2021 : « Décision budgétaire modificative n°1 »,

Vu la délibération n°050.2021 du conseil communautaire en date du 12.07.2021 : « Décision budgétaire modificative n°2 »,

Vu les arrêtés de virements de crédits,

Considérant :

- La nécessité d'adapter le budget pour tenir compte de nouvelles dépenses et recettes : budget annexe site économique nord de Woerth : versement d'indemnités de résiliation du marché de MOE pour la réhabilitation (marché 2019-16 M. Braesch),
- La nécessité d'adapter le budget pour tenir compte des montants exacts d'emprunt suite à la signature du contrat de prêt + intégrer un remboursement d'assurance suite sinistre + correction de la prise en charge de frais de personnel : budget annexe zone d'activités intercommunale sud de Woerth et budget principal,
- La nécessité d'adapter le budget pour tenir compte des montants exacts d'emprunt sur le budget annexe bâtiment d'activités pôle bois à Eschbach, le refinancement initialement prévu n'étant pas encore finalisé, et de tenir compte d'un remboursement d'assurance,

Vu l'avis favorable du conseil des maires,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De modifier le tableau des écritures internes entre budgets –annexe au budget 2021 comme suit (annexe 2 au budget) :**

Prise en charge coûts de poste budget principal – budget annexe zac sud de Woerth : - 10 000 € soit 5 000 €.

- **De modifier le budget 2021 comme suit :**

BUDGET PRINCIPAL									
SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Objet	+/-	compte	montant	Soit	Objet	+/-	compte	montant	Soit
						+	7318	6400€	6400 €
						+	74718	3600€	49600 €
					Réduction	-	70872	10000€	111050 €
Total dépenses				Inchangé €	Total recettes				Inchangé €

BUDGET ANNEXE SITE ECONOMIQUE NORD DE WOERTH n°64878									
Indemnités de résiliation de marché de MOE									
SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Objet	+/-	compte	montant	Soit	Objet	+/-	compte	montant	Soit
Indemnité résiliation	+	6711	5175,75€	5175,75€	Mandat annulé	+	773	3281,61€	3281,61€
Baisse crédits	-	60611	7000€	150€					
Intérêts	+	66111	5105,86€	5105,86€					
Total dépenses				140 481,77 €	Total recettes				140 481,77 €

BUDGET ANNEXE ZAC SUD DE WOERTH n°64872									
SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Objet	+/-	compte	montant	Soit	Objet	+/-	compte	montant	Soit
Intérêts 2021	+	66111	1550 €	1550 €	Annulation mandat	+	773	52,55 €	52,55 €
Frais bancaires	-	627	1745 €	755 €	Remboursement ass	+	7788	2233,99 €	2233,99 €
Transfert de charges	+	043/608	2126,22 €	5126,22 €	Transfert de charges	+	043/796	1550 €	1550 €
Equilibre budget	+	6522	1829,56 €	142942,78 €	Transfert de charges	+	043/791	576,22 €	3576,22 €
	+	65888	2321,22 €	2321,22 €	Modif stock final	+	042/713 3	1669,24 €	1260865,7 9 €
Total dépenses			+ 6082 € soit	1 396 896,05 €	Total recettes			+ 6082 € soit	1 396 896,05 €

BUDGET ANNEXE BATA ESCHBACH n°64887									
SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Objet	+/-	compte	montant	Soit	Objet	+/-	compte	montant	Soit
Modif stock final	+	040/335 81	+1669,24 €	42061,84 €	emprunt	-	1641	49,64 €	755000 €
					Equilibre budget	+	168741	1718,88 €	145332,10 €
Total dépenses			+ 1669,24 € soit	1 974 271,17 €	Total recettes			+ 1669,24 € soit	1 974 271,17 €

BUDGET ANNEXE BATA ESCHBACH n°64887									
SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Objet	+/-	compte	montant	Soit	Objet	+/-	compte	montant	Soit
équilibre	-	6226	1778,70 €	121,30€	Remboursement assurance suite sinistre	+	7788	1355€	1355€
Intérêts des emprunts	+	66111	3133,70 €	13133,70€					
Total dépenses			214 153,80 €	214 153,80 €	Total recettes			214 153,80 €	214 153,80 €

BUDGET ANNEXE BATA ESCHBACH n°64887									
SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Objet	+/-	compte	montant	Soit	Objet	+/-	compte	montant	Soit
Capital des emprunts	+	1641	28333,32 €	208333,32 €	Equilibre – emprunt prévisionnel	+	1641	28000€	928000€
équilibre	-	020	333,32 €	2558,60€					
Total dépenses			980 490,72 €	980 490,72 €	Total recettes			980 490,72 €	980 490,72 €

- De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

FONCTIONNEMENT GENERAL – GOUVERNANCE-ELUS-GRH

12. 063.2021 : Indemnisation des congés annuels non pris par des agents lors de la cessation de la relation de travail et modalités de liquidation.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°85-1250 du 26 novembre 1985 relatif aux congés annuels des fonctionnaires territoriaux, notamment l'article 5,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, et notamment son article 5,

Vu la directive 2003/88/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant certains aspects de l'aménagement du temps de travail, notamment l'article 7,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2021 portant extension des compétences et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Considérant qu'en principe, le statut de la fonction publique territoriale ne permet pas, pour des congés non pris, de verser une indemnité compensatrice. Néanmoins, la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne et le juge administratif français affirment que, lors d'une cessation de la relation de travail (retraite pour invalidité, décès, mutation...), les congés annuels non pris en raison d'arrêts pour maladie, doivent désormais être indemnisés. Ainsi, les congés annuels non pris avant la fin de la relation de travail du fait de la maladie doivent faire l'objet d'une indemnisation (Cour administration d'appel de Nantes, 19 septembre 2014, n°12NT03377), Les agents qui n'ont pas pu prendre tous leurs congés avant la cessation de la relation de travail, pour des motifs indépendants de leur volonté et tirés de l'intérêt du service, ont également droit au paiement de ces congés (Cour administrative d'appel de Marseille, 6 juin 2017, n°15MA02573). Enfin, le juge européen reconnaît, pour les congés annuels non pris en raison du décès de l'agent, une indemnisation en faveur de ses ayants droit (Cour de justice de l'Union européenne, 6 novembre 2018, affaires jointes C 569/16 et C 570/16),

Vu l'avis favorable du conseil des maires,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'autoriser l'indemnisation des congés annuels non pris lors de la cessation de la relation de travail en raison de la maladie, de motifs tirés de l'intérêt du service ou du décès de l'agent.**
- **De fixer les modalités de liquidation suivantes :**
 - **1. Méthode du dixième : 1/10 de la rémunération totale brute perçue par l'agent lors de l'année en cours**

$$\frac{\text{(Totalité des salaires bruts de la période x nombre de mois travaillés)}}{10} \times \frac{\text{Nombre de jours de congés restant à prendre}}{\text{Nombre de jours de congés acquis sur la période}}$$

- **2. Le maintien de rémunération : l'indemnité est égale à la rémunération que l'agent aurait perçue s'il avait continué à travailler.**

Dans ce cas, il convient de transformer les jours de congés restant en jours calendaires.

Rémunération* brute habituelle pour un mois complet x Nombre de congés restant en calendaire

30

*** Soit : traitement de base indiciaire, indemnité de difficulté administrative, régime indemnitaire, bonification indiciaire, supplément familial de traitement, indemnité compensatrice de la hausse de la CSG.**

- **D'opter pour la règle la plus favorable à l'agent,**
- **Que cette indemnité sera versée en une seule fois,**
- **Que le président fixera par arrêté individuel l'octroi de cette indemnité ainsi que son montant individuel, dans le respect des principes ci-dessus définis,**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

13. 064.2021 : Création de deux postes d'agent technique polyvalent – filière technique – cadre d'emploi des adjoints techniques ou agents de maîtrise, catégorie C.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2021 portant extension des compétences et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Considérant les besoins de service de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Considérant l'organigramme de l'établissement,

Vu l'avis favorable du conseil des maires,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De créer deux postes d'agent technique polyvalent de catégorie hiérarchique C (adjoint technique ou agent de maîtrise tous grades), à raison de 35 heures par semaine (durée hebdomadaire de travail),**
- **De préciser que ces emplois permanents peuvent également être pourvus par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-2 de la loi n°84-53,**
- **De demander au président d'inscrire les crédits nécessaires au budget, et d'effectuer toutes les démarches préalables nécessaires pour pourvoir ce poste,**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

8. POINT SUPPLEMENTAIRE AJOUTE A L'ORDRE DU JOUR

Le cas échéant.

9. DIVERS ET INFORMATIONS

Points divers soulevés en séance.

Informations.

- Obtention de subventions pour la réhabilitation du site économique nord de Woerth.
- Sarl du Parc – soutenue par la communauté de communes : est sortie de redressement judiciaire – plan de continuité entamé. Le président informe les conseillers qu'une révision des conditions de mise à disposition des locaux est possible (nouveau bail).

Dates prévisionnelles des prochaines réunions (conseil des maires et conseils communautaires) :

08.11.2021 : conseil des maires (intervention région sur les aides fonds européens)
22.11.2021 : conseil communautaire thématique élargi (commissions locales) – politique de l'eau
29.11.2021 : conseil des maires (actu urbanisme - PETR)
13.12.2021 : conseil communautaire

M le président donne la parole à Mme Marajo pour conclure la séance.

Mme Marajo précise que la gouvernance de la CeA s'installe et que les services travaillent sur les nouvelles contractualisations.

Mme Marajo rappelle le besoin de solidarités en espérant que les moments de confrontation puissent se régler.

Mme Marajo précise également son attachement aux itinéraires cyclables et appuie à ses développements, notamment entre communautés de communes (Pays de Niederbronn).

M Bierry, président de la CeA, sera sur le territoire le 29.11.2021.

Mme Marajo conclut en rappelant que nous sommes dans le mois des aidants.

Documents annexes :

- Communication de l'arrêté relatif aux lignes directrices de gestion.
- Tableau récapitulatif des opérations du Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique.

Durrenbach, le 28.09.2021

Le secrétaire de séance
Mme Lysiane DUDT



Le président
M. Roger ISEL



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27/09/2021

Liste des présents

Elus présents : ISEL Roger

Titulaires :

MMES : CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, DUDT Lysiane, FILSER Marie-Claude, LEDIG Evelyne, MEYER Monique, STIEFEL Martine, WALTER Clarisse, WEINLING-HAMEL Elisabeth.

MM : BASTIAN Marc, CHARBAU Bernard, CUNTZ Freddy, FERBACH Dominique, FUCHS Alain, KLEIN Mathias, KLIPFEL Jean-Louis, MALL Philippe, NICASTRO Gérard (jusqu'à 19h55), PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, RUTSCH François, SCHERTZ Christophe, SCHMITT André, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WALTER Dany, WEISS Damien, WERNERT Stéphane

Suppléants :

MM. HEBTING Benoit, HOCH Georges, JOTZ Ludovic, JUNG Jean-Yves

Elus excusés – procuration ou représenté par le suppléant :

- M. BALL Jean-Claude donne procuration à M. PETER Guillaume
- M. ROS Jean-Charles est remplacé par M. CARBIENER Jean-Louis

Elus absents:

Titulaires :

MME CRONMULLER Martine,
MM NIEDERER Gérard et SCHNEIDER Dominique

Suppléants :

MMES : MESSER Caroline, SCHELLENBERGER Michèle, STURM Céline

MM : FISCHER Alain, OSTER Rémy, ROMIAN Serge, SCHAEFER Marc, STEPHAN Daniel, WEHRUNG Freddy.

Secrétaire de séance : Mme DUDT Lysiane

Approbation du compte-rendu de réunion du conseil communautaire du 12.07.2021

Début du vote à 18:59:46, fin du vote à 18:59:53

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 36
- Présents : 32
- Procurations : 1
- Total votants : 33

- Ont obtenu :
- Pour : 31 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 1 voix
- Ne prend pas part au vote : 1 voix
- Non votants : 0 voix

Pour : BALL Jean-Claude (Guillaume PETER) , BASTIAN Marc , CABIROL de SAINT GEORGES Mireille , CHARBAU Bernard , CUNTZ Freddy , DUDT Lysiane , FERBACH Dominique , FILSER Marie Claude , FUCHS Alain , ISEL Roger , KLIPFEL Jean-Louis , LEDIG Evelyne , MALL Philippe , MEYER Monique , NICASTRO Gérard , PETER Guillaume , PFEIFFER-RINIE Dominique , RUTSCH François , SCHERTZ Christophe , SCHMITT André , SCHNEIDER Francis , SIEDEL Dominique , SITTER Pierrot , STIEFEL Martine , TRAUTMANN Christian , TRITSCHBERGER Hervé , WACKER Patrick , WALTER Clarisse , WALTER Dany , WEINLING HAMEL Elisabeth , WEISS Damien

Contre :

Abstention : KLEIN Mathias

Ne prend pas part au vote : WERNERT Stéphane

Non votants :

051.2021 : Modification des attributions de compensation : suppression des reversements des communes à l'intercommunalité

Début du vote à 19:43:40, fin du vote à 19:43:54

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 36
 - Présents : 32
 - Procurations : 1
 - Total votants : 33
-
- Ont obtenu :
 - Pour : 27 voix
 - Contre : 1 voix
 - Abstention : 5 voix
 - Ne prend pas part au vote : 0 voix
 - Non votants : 0 voix

Pour : BALL Jean-Claude (Guillaume PETER) , BASTIAN Marc , CABIROL de SAINT GEORGES Mireille , CHARBAU Bernard , CUNTZ Freddy , DUDT Lysiane , FERBACH Dominique , FILSER Marie Claude , FUCHS Alain , ISEL Roger , KLIPFEL Jean-Louis , LEDIG Evelyne , MALL Philippe , MEYER Monique , PETER Guillaume , SCHERTZ Christophe , SCHMITT André , SCHNEIDER Francis , SIEDEL Dominique , SITTER Pierrot , STIEFEL Martine , TRAUTMANN Christian , WACKER Patrick , WALTER Clarisse , WALTER Dany , WEINLING HAMEL Elisabeth , WEISS Damien

Contre : WERNERT Stéphane

Abstention : KLEIN Mathias , NICASTRO Gérard , PFEIFFER-RINIE Dominique , RUTSCH François , TRITSCHBERGER Hervé

Ne prend pas part au vote :

Non votants :

052.2021 : Pacte financier et fiscal : modalités de reversement d'une fraction de la taxe foncière communale perçue sur des zones d'activités intercommunales : principes

Début du vote à 20:04:07, fin du vote à 20:04:22

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 36
- Présents : 31
- Procurations : 1
- Total votants : 32

- Ont obtenu :
- Pour : 25 voix
- Contre : 2 voix
- Abstention : 4 voix
- Ne prend pas part au vote : 1 voix
- Non votants : 0 voix

Pour : BALL Jean-Claude (Guillaume PETER) , BASTIAN Marc , CHARBAU Bernard , CUNTZ Freddy , DUDT Lysiane , FERBACH Dominique , FILSER Marie Claude , FUCHS Alain , ISEL Roger , KLIPFEL Jean-Louis , LEDIG Evelyne , MALL Philippe , MEYER Monique , PETER Guillaume , PFEIFFER-RINIE Dominique , SCHMITT André , SIEDEL Dominique , SITTER Pierrot , STIEFEL Martine , TRAUTMANN Christian , WALTER Clarisse , WALTER Dany , WEINLING HAMEL Elisabeth , WEISS Damien , WERNERT Stéphane

Contre : KLEIN Mathias , TRITSCHBERGER Hervé

Abstention : CABIROL de SAINT GEORGES Mireille , RUTSCH François , SCHERTZ Christophe , WACKER Patrick

Ne prend pas part au vote : SCHNEIDER Francis

Non votants :

053.2021 : PTRTE (Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique) Alsace du nord : Validation et signature du pacte, intégrant les projets du territoire Sauer-Pechelbronn

Début du vote à 20:08:11, fin du vote à 20:08:22

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 36
 - Présents : 31
 - Procurations : 1
 - Total votants : 32
-
- Ont obtenu :
 - Pour : 32 voix
 - Contre : 0 voix
 - Abstention : 0 voix
 - Ne prend pas part au vote : 0 voix
 - Non votants : 0 voix

Pour : BALL Jean-Claude (Guillaume PETER) , BASTIAN Marc , CABIROL de SAINT GEORGES Mireille , CHARBAU Bernard , CUNTZ Freddy , DUDT Lysiane , FERBACH Dominique , FILSER Marie Claude , FUCHS Alain , ISEL Roger , KLEIN Mathias , KLIPFEL Jean-Louis , LEDIG Evelyne , MALL Philippe , MEYER Monique , PETER Guillaume , PFEIFFER-RINIE Dominique , RUTSCH François , SCHERTZ Christophe , SCHMITT André , SCHNEIDER Francis , SIEDEL Dominique , SITTER Pierrot , STIEFEL Martine , TRAUTMANN Christian , TRITSCHBERGER Hervé , WACKER Patrick , WALTER Clarisse , WALTER Dany , WEINLING HAMEL Elisabeth , WEISS Damien , WERNERT Stéphane

Contre :

Abstention :

Ne prend pas part au vote :

Non votants :

054.2021 : Schéma des circulations douces : Conventonnement de cofinancement avec l'ADEME dans le cadre du projet d'itinéraire cyclable entre Lobsann et Soultz-Sous-Forêts : Modification de la délibération 043.2019 du 24.06.2019

Début du vote à 20:20:20, fin du vote à 20:20:26

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 36
 - Présents : 31
 - Procurations : 1
 - Total votants : 32
-
- Ont obtenu :
 - Pour : 31 voix
 - Contre : 1 voix
 - Abstention : 0 voix
 - Ne prend pas part au vote : 0 voix
 - Non votants : 0 voix

Pour : BALL Jean-Claude (Guillaume PETER) , BASTIAN Marc , CABIROL de SAINT GEORGES Mireille , CHARBAU Bernard , CUNTZ Freddy , DUDT Lysiane , FERBACH Dominique , FILSER Marie Claude , FUCHS Alain , ISEL Roger , KLEIN Mathias , KLIPFEL

Jean-Louis , LEDIG Evelyne , MALL Philippe , MEYER Monique , PETER Guillaume , PFEIFFER-RINIE Dominique , SCHERTZ Christophe , SCHMITT André , SCHNEIDER Francis , SIEDEL Dominique , SITTER Pierrot , STIEFEL Martine , TRAUTMANN Christian , TRITSCHBERGER Hervé , WACKER Patrick , WALTER Clarisse , WALTER Dany , WEINLING HAMEL Elisabeth , WEISS Damien , WERNERT Stéphane

Contre : RUTSCH François

Abstention :

Ne prend pas part au vote :

Non votants :

055.2021 : ZA intercommunale à Lembach : achat de terrains à la commune de Lembach

Début du vote à 20:23:31, fin du vote à 20:24:05

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 36
- Présents : 31
- Procurations : 1
- Total votants : 32

- Ont obtenu :
- Pour : 32 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 0 voix
- Ne prend pas part au vote : 0 voix
- Non votants : 0 voix

Pour : BALL Jean-Claude (Guillaume PETER) , BASTIAN Marc , CABIROL de SAINT GEORGES Mireille , CHARBAU Bernard , CUNTZ Freddy , DUDT Lysiane , FERBACH Dominique , FILSER Marie Claude , FUCHS Alain , ISEL Roger , KLEIN Mathias , KLIPFEL Jean-Louis , LEDIG Evelyne , MALL Philippe , MEYER Monique , PETER Guillaume , PFEIFFER-RINIE Dominique , RUTSCH François , SCHERTZ Christophe , SCHMITT André , SCHNEIDER Francis , SIEDEL Dominique , SITTER Pierrot , STIEFEL Martine , TRAUTMANN Christian , TRITSCHBERGER Hervé , WACKER Patrick , WALTER Clarisse , WALTER Dany , WEINLING HAMEL Elisabeth , WEISS Damien , WERNERT Stéphane

Contre :

Abstention :

Ne prend pas part au vote :

Non votants :

056.2021 : Déclassement/désaffectation du domaine public de l'hôtel d'entreprises de la Sauer

Début du vote à 20:25:50, fin du vote à 20:26:09

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 36
- Présents : 31
- Procurations : 1
- Total votants : 32

- Ont obtenu :
- Pour : 32 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 0 voix
- Ne prend pas part au vote : 0 voix
- Non votants : 0 voix

Pour : BALL Jean-Claude (Guillaume PETER) , BASTIAN Marc , CABIROL de SAINT GEORGES Mireille , CHARBAU Bernard , CUNTZ Freddy , DUDT Lysiane , FERBACH Dominique , FILSER Marie Claude , FUCHS Alain , ISEL Roger , KLEIN Mathias , KLIPFEL Jean-Louis , LEDIG Evelyne , MALL Philippe , MEYER Monique , PETER Guillaume , PFEIFFER-RINIE Dominique , RUTSCH François , SCHERTZ Christophe , SCHMITT André , SCHNEIDER Francis , SIEDEL Dominique , SITTER Pierrot , STIEFEL Martine , TRAUTMANN Christian , TRITSCHBERGER Hervé , WACKER Patrick , WALTER Clarisse , WALTER Dany , WEINLING HAMEL Elisabeth , WEISS Damien , WERNERT Stéphane

Contre :

Abstention :

Ne prend pas part au vote :

Non votants :

057.2021 : Hôtel d'entreprises de la Sauer : mise en vente du bâtiment

Début du vote à 20:31:29, fin du vote à 20:31:47

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 36
- Présents : 31
- Procurations : 1
- Total votants : 32

- Ont obtenu :
- Pour : 32 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 0 voix

- Ne prend pas part au vote : 0 voix
- Non votants : 0 voix

Pour : BALL Jean-Claude (Guillaume PETER) , BASTIAN Marc , CABIROL de SAINT GEORGES Mireille , CHARBAU Bernard , CUNTZ Freddy , DUDT Lysiane , FERBACH Dominique , FILSER Marie Claude , FUCHS Alain , ISEL Roger , KLEIN Mathias , KLIPFEL Jean-Louis , LEDIG Evelyne , MALL Philippe , MEYER Monique , PETER Guillaume , PFEIFFER-RINIE Dominique , RUTSCH François , SCHERTZ Christophe , SCHMITT André , SCHNEIDER Francis , SIEDEL Dominique , SITTER Pierrot , STIEFEL Martine , TRAUTMANN Christian , TRITSCHBERGER Hervé , WACKER Patrick , WALTER Clarisse , WALTER Dany , WEINLING HAMEL Elisabeth , WEISS Damien , WERNERT Stéphane

Contre :

Abstention :

Ne prend pas part au vote :

Non votants :

058.2021 : Avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens entre les communautés de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, de l'Outre-Forêt, de Sauer-Pechelbronn, du Pays de Wissembourg et l'Office de tourisme intercommunautaire de l'Alsace Verte – 2020-2022

Début du vote à 20:33:50, fin du vote à 20:33:58

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 36
- Présents : 31
- Procurations : 1
- Total votants : 32
- Ont obtenu :
- Pour : 32 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 0 voix
- Ne prend pas part au vote : 0 voix
- Non votants : 0 voix

Pour : BALL Jean-Claude (Guillaume PETER) , BASTIAN Marc , CABIROL de SAINT GEORGES Mireille , CHARBAU Bernard , CUNTZ Freddy , DUDT Lysiane , FERBACH Dominique , FILSER Marie Claude , FUCHS Alain , ISEL Roger , KLEIN Mathias , KLIPFEL Jean-Louis , LEDIG Evelyne , MALL Philippe , MEYER Monique , PETER Guillaume , PFEIFFER-RINIE Dominique , RUTSCH François , SCHERTZ Christophe , SCHMITT André , SCHNEIDER Francis , SIEDEL Dominique , SITTER Pierrot , STIEFEL Martine , TRAUTMANN Christian , TRITSCHBERGER Hervé , WACKER Patrick , WALTER Clarisse , WALTER Dany , WEINLING HAMEL Elisabeth , WEISS Damien , WERNERT Stéphane

Contre :

Abstention :

Ne prend pas part au vote :

Non votants :

059.2021 : Promotion de la randonnée : partenariat avec le club vosgien pour l'entretien et le balisage de sentiers – avenant n°01 à la convention de partenariat

Début du vote à 20:35:27, fin du vote à 20:35:37

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 36
- Présents : 31
- Procurations : 1
- Total votants : 32

- Ont obtenu :
- Pour : 32 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 0 voix
- Ne prend pas part au vote : 0 voix
- Non votants : 0 voix

Pour : BALL Jean-Claude (Guillaume PETER) , BASTIAN Marc , CABIROL de SAINT GEORGES Mireille , CHARBAU Bernard , CUNTZ Freddy , DUDT Lysiane , FERBACH Dominique , FILSER Marie Claude , FUCHS Alain , ISEL Roger , KLEIN Mathias , KLIPFEL Jean-Louis , LEDIG Evelyne , MALL Philippe , MEYER Monique , PETER Guillaume , PFEIFFER-RINIE Dominique , RUTSCH François , SCHERTZ Christophe , SCHMITT André , SCHNEIDER Francis , SIEDEL Dominique , SITTER Pierrot , STIEFEL Martine , TRAUTMANN Christian , TRITSCHBERGER Hervé , WACKER Patrick , WALTER Clarisse , WALTER Dany , WEINLING HAMEL Elisabeth , WEISS Damien , WERNERT Stéphane

Contre :

Abstention :

Ne prend pas part au vote :

Non votants :

060.2021 : Sauvegarde et valorisation du carreau Clemenceau : convention de partenariat pour l'accueil d'étudiants de la HEAR pour la mise en œuvre d'un projet pédagogique et artistique : avenant n°1 de prolongation du partenariat

Début du vote à 20:37:02, fin du vote à 20:37:12

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 36

- Présents : 31
 - Procurations : 1
 - Total votants : 32
-
- Ont obtenu :
 - Pour : 32 voix
 - Contre : 0 voix
 - Abstention : 0 voix
 - Ne prend pas part au vote : 0 voix
 - Non votants : 0 voix

Pour : BALL Jean-Claude (Guillaume PETER) , BASTIAN Marc , CABIROL de SAINT GEORGES Mireille , CHARBAU Bernard , CUNTZ Freddy , DUDT Lysiane , FERBACH Dominique , FILSER Marie Claude , FUCHS Alain , ISEL Roger , KLEIN Mathias , KLIPFEL Jean-Louis , LEDIG Evelyne , MALL Philippe , MEYER Monique , PETER Guillaume , PFEIFFER-RINIE Dominique , RUTSCH François , SCHERTZ Christophe , SCHMITT André , SCHNEIDER Francis , SIEDEL Dominique , SITTER Pierrot , STIEFEL Martine , TRAUTMANN Christian , TRITSCHBERGER Hervé , WACKER Patrick , WALTER Clarisse , WALTER Dany , WEINLING HAMEL Elisabeth , WEISS Damien , WERNERT Stéphane

Contre :

Abstention :

Ne prend pas part au vote :

Non votants :

061.2021 : Collection du musée du pétrole : entrées et sorties d'objets, délégation du conseil communautaire au président – complément à la délibération n°032.2020 du 17.07.2020

Début du vote à 20:38:44, fin du vote à 20:38:52

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 36
 - Présents : 31
 - Procurations : 1
 - Total votants : 32
-
- Ont obtenu :
 - Pour : 32 voix
 - Contre : 0 voix
 - Abstention : 0 voix
 - Ne prend pas part au vote : 0 voix
 - Non votants : 0 voix

Pour : BALL Jean-Claude (Guillaume PETER) , BASTIAN Marc , CABIROL de SAINT GEORGES Mireille , CHARBAU Bernard , CUNTZ Freddy , DUDT Lysiane , FERBACH Dominique , FILSER Marie Claude , FUCHS Alain , ISEL Roger , KLEIN Mathias , KLIPFEL Jean-Louis , LEDIG Evelyne , MALL Philippe , MEYER Monique , PETER Guillaume ,

PFEIFFER-RINIE Dominique , RUTSCH François , SCHERTZ Christophe , SCHMITT André , SCHNEIDER Francis , SIEDEL Dominique , SITTER Pierrot , STIEFEL Martine , TRAUTMANN Christian , TRITSCHBERGER Hervé , WACKER Patrick , WALTER Clarisse , WALTER Dany , WEINLING HAMEL Elisabeth , WEISS Damien , WERNERT Stéphane

Contre :

Abstention :

Ne prend pas part au vote :

Non votants :

062.2021 : Décision budgétaire modificative n°3

Début du vote à 20:43:08, fin du vote à 20:43:21

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 36
- Présents : 31
- Procurations : 1
- Total votants : 32

- Ont obtenu :
- Pour : 32 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 0 voix
- Ne prend pas part au vote : 0 voix
- Non votants : 0 voix

Pour : BALL Jean-Claude (Guillaume PETER) , BASTIAN Marc , CABIROL de SAINT GEORGES Mireille , CHARBAU Bernard , CUNTZ Freddy , DUDT Lysiane , FERBACH Dominique , FILSER Marie Claude , FUCHS Alain , ISEL Roger , KLEIN Mathias , KLIPFEL Jean-Louis , LEDIG Evelyne , MALL Philippe , MEYER Monique , PETER Guillaume , PFEIFFER-RINIE Dominique , RUTSCH François , SCHERTZ Christophe , SCHMITT André , SCHNEIDER Francis , SIEDEL Dominique , SITTER Pierrot , STIEFEL Martine , TRAUTMANN Christian , TRITSCHBERGER Hervé , WACKER Patrick , WALTER Clarisse , WALTER Dany , WEINLING HAMEL Elisabeth , WEISS Damien , WERNERT Stéphane

Contre :

Abstention :

Ne prend pas part au vote :

Non votants :

063.2021 : Indemnisation des congés annuels non pris par des agents lors de la cessation de la relation de travail et modalités de liquidation

Début du vote à 20:44:43, fin du vote à 20:44:55

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 36
- Présents : 31
- Procurations : 1
- Total votants : 32

- Ont obtenu :
- Pour : 32 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 0 voix
- Ne prend pas part au vote : 0 voix
- Non votants : 0 voix

Pour : BALL Jean-Claude (Guillaume PETER) , BASTIAN Marc , CABIROL de SAINT GEORGES Mireille , CHARBAU Bernard , CUNTZ Freddy , DUDT Lysiane , FERBACH Dominique , FILSER Marie Claude , FUCHS Alain , ISEL Roger , KLEIN Mathias , KLIPFEL Jean-Louis , LEDIG Evelyne , MALL Philippe , MEYER Monique , PETER Guillaume , PFEIFFER-RINIE Dominique , RUTSCH François , SCHERTZ Christophe , SCHMITT André , SCHNEIDER Francis , SIEDEL Dominique , SITTER Pierrot , STIEFEL Martine , TRAUTMANN Christian , TRITSCHBERGER Hervé , WACKER Patrick , WALTER Clarisse , WALTER Dany , WEINLING HAMEL Elisabeth , WEISS Damien , WERNERT Stéphane

Contre :

Abstention :

Ne prend pas part au vote :

Non votants :

064.2021 : Création de deux postes d'agent technique polyvalent – filière technique – cadre d'emploi des adjoints techniques ou agents de maîtrise, catégorie C

Début du vote à 20:47:59, fin du vote à 20:48:17

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 36
- Présents : 31
- Procurations : 1
- Total votants : 32

- Ont obtenu :
- Pour : 32 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 0 voix
- Ne prend pas part au vote : 0 voix
- Non votants : 0 voix

Pour : BALL Jean-Claude (Guillaume PETER) , BASTIAN Marc , CABIROL de SAINT GEORGES Mireille , CHARBAU Bernard , CUNTZ Freddy , DUDT Lysiane , FERBACH Dominique , FILSER Marie Claude , FUCHS Alain , ISEL Roger , KLEIN Mathias , KLIPFEL Jean-Louis , LEDIG Evelyne , MALL Philippe , MEYER Monique , PETER Guillaume , PFEIFFER-RINIE Dominique , RUTSCH François , SCHERTZ Christophe , SCHMITT André , SCHNEIDER Francis , SIEDEL Dominique , SITTER Pierrot , STIEFEL Martine , TRAUTMANN Christian , TRITSCHBERGER Hervé , WACKER Patrick , WALTER Clarisse , WALTER Dany , WEINLING HAMEL Elisabeth , WEISS Damien , WERNERT Stéphane

Contre :

Abstention :

Ne prend pas part au vote :

Non votants :

Fin des votes à 20:59:45 le 27.09.2021

ARRETE ETABLISSANT LES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

Le Président de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droit et obligation des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n°2019-829 du 06 août 2019 de transformation de la Fonction Publique mettant en œuvre les Lignes Directrices de Gestion en matière de gestion des Ressources Humaines,

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux Lignes Directrices de Gestion et à l'évolution des CAP,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 04 mai 2021,

Considérant que les Lignes Directrices de Gestion sont déterminées dans les domaines suivants :

- La stratégie pluriannuelle de pilotage des Ressources Humaines,
- Les orientations générales en matière de Promotion Interne et de valorisation des parcours professionnels, ainsi que l'égalité professionnelle hommes / femmes.

ARRETE

ARTICLE 1^{er}: Les Lignes Directrices de Gestion en matière de stratégie pluriannuelle de pilotage des Ressources Humaines définissent les enjeux et les objectifs de la politique R.H conduite dans l'établissement public compte-tenu de politiques publiques mises en œuvre et de la situation des effectifs, des matières et des compétences.

1.1 Cette définition s'appuie sur « l'état des lieux et le bilan des effectifs, des emplois et des compétences » figurant en annexe 1 au présent arrêté.

L'état des documents et des décisions de gestion du personnel mis en place est le suivant :

- o Bilan social 2019 (Annexe 3),
- o Protocole RTT de gestion de temps de travail (Annexe 4),
- o L'organigramme (Annexe 5),
- o Fiches de poste individuelles (Annexe 6),

- Charte de fonctionnement des acteurs internes (Annexe 7),
- Délibération relative au Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (Annexe 8),
- Délibérations relatives au Régime Indemnitaire de la filière technique (Annexes 9 et 10),
- Délibération de fixations des ratios d'avancement de grade (Annexe 11),
- Le livret d'accueil (Annexe 12),
- Délibération fixant la pérennisation des entretiens professionnels d'évaluation et de progrès (Annexe 13).

1.2 Les grandes orientations des projets et des politiques publiques de l'établissement pour le mandat à venir sont les suivantes :

Le territoire Sauer – Pechelbronn est défini et reconnu comme étant *“ Une terre d'énergies tournée vers les familles et la valorisation active de toutes ses ressources, qui affirme son attractivité comme pôle résidentiel et d'activité, partenaire de ses voisins”*.

Conscient des enjeux mondiaux, les élus ont engagé leur territoire depuis plusieurs années dans une démarche de développement durable. En 2016, la communauté de communes Sauer-Pechelbronn a obtenu le label « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) et celle-ci s'oriente dorénavant vers une démarche de Territoire à énergie positive (TEPOS). A ce titre, l'établissement est particulièrement attentif à la prise en compte des enjeux environnementaux et de développement durable dans les projets qu'il conduit, conscient des enjeux de transition écologique à mener dans les années qui viennent.

La communauté de communes assume de nombreuses compétences : aménagement de l'espace, développement économique, collecte et traitement des déchets, actions sociales d'intérêt communautaire, gestion des maisons de services au public, ...

Lieu d'expertise et d'échange, la communauté de communes se veut créative et innovante, au service du territoire et de ses composantes, les habitants, les associations et les entreprises.

L'action politique de la CCSP se décline en cinq axes forts :

- 1) Cohésion sociale, animation jeunesse, intergénérationnelle, animations culturelles
- 2) Transition écologique, mobilité, développement durable
- 3) Economie, aménagement du territoire, liens avec les entreprises
- 4) Tourisme, thermalisme et politique transfrontalière
- 5) Eau, grand cycle de l'eau

Ces cinq axes se déclinent en diverses orientations pour le mandat 2020-2026, dont les principales sont les suivantes :

- Poursuivre et/ou renforcer les opérations engagées par l'ancien exécutif sur les plans de :
 - La transition écologique et du développement durable (objectif TEPOS 2037, redevance incitative OM, schéma directeur eau potable, GEMAPI, ...)
 - La cohésion sociale (poursuite du schéma périscolaire, du contrat enfance-jeunesse, de la politique sportive et intergénérationnelle, ...)
 - La politique économique (location de locaux aux entreprises, étude pour extension de l'offre foncière sur ZA Hégeney, acquisition du foncier pour projet thermalisme, vente de l'HES, nouveau projet de construction, requalification du site économique nord de Woerth, ...)

- La mobilité (aménagement numérique, itinéraires cyclables intercommunaux et transfrontalier, banque de matériel, voirie d'intérêt communautaire, ...)
 - Du tourisme (projet cité des énergies, thermalisme, ...)
 - De la coopération transfrontalière
 - L'accompagnement des habitants en matière de services publics (Espace France Services)
- Développer de nouvelles orientations :
- Évolution de l'objectif TEPOS
 - Réflexion sur le schéma périscolaire, la politique des seniors et intergénérationnelle
 - Co-construction d'un partenariat / mutualisation de la CCSP avec les communes membres
 - Développer l'offre foncière pour les entreprises en fonction des demandes
 - Maîtriser le budget de fonctionnement et des participations aux organismes extérieur
 - Etendre l'Amicale des Maires du secteur de Woerth au périmètre de la CCSP.
- Développer de nouvelles actions :
- Développer un partenariat administratif avec le SDEA (mutualisation)
 - Participer au projet "centrale villageoise" et / ou initier d'autres projets pour atteindre l'objectif TEPOS 37
 - Étudier et créer un pôle technique / stock banque de matériel et les associations
 - Co-construire le projet de la cité des énergies avec des partenaires privés tenant compte des possibilités de la CCSP
 - Mettre en réseau des équipements touristiques (schéma global) sur le territoire de la CCSP et s'interroger sur l'avenir du site du Fleckenstein (nouvel élan)
 - Prévoir l'extension de l'offre de terrains ZA T3 au PES et urbanisation ZA HEGENEY.

1.3 Au vu de l'état des lieux des effectifs, des emplois et des compétences d'une part, des grandes orientations, des projets et politiques publiques d'autre part, les Lignes Directrices de Gestion relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des Ressources Humaines sont les suivantes pour la durée des 6 années à venir :

Orientation en matière de :	Objectifs :		
	Actions (à mener ou déjà en place)	Moyens Indicateurs de mesure	Calendrier de mise en oeuvre
Organisation et conditions de travail	Mise en place dédié de l'espace « Maison France Service » : réorganisation structurelle et fonctionnelle de la MDSA -> adaptation des locaux pour accueillir les usagers dans des conditions de travail optimales. Poursuivre la dématérialisation	Agencement des locaux Acquisition de nouveaux	De janvier à février 2021 Dès

	des actes et la transition numérique. Dotation d'outils de travail numérique aux agents : mise à disposition d'ordinateur portable, d'outils de travail à distance (webcam, écran, ...).	outils de dématérialisation, formation des agents. Equipement des agents	connaissance du besoin Dès connaissance du besoin
Recrutement et mobilité	Diffusion systématique des offres d'emplois aux agents.	Diffusion de l'offre, information donnée.	Dès publication
Cotation des postes au regard des grades	Faire correspondre les emplois et les grades, informer les agents sur les possibilités de promotion sur leur emploi, informer les candidats à un poste sur les différents grades d'accès à celui-ci. Apporter de la clarté et du sens au régime indemnitaire. Mise à jour et publication du tableau des effectifs.	Révision des cotations de poste inscrites dans les fiches de poste, Information et explications apportées lors des entretiens professionnels. Délibération de l'assemblée délibérante.	Dès la campagne d'EPEP 2021 D'ici fin 2022
Rémunération	Mise en place du RIFSEEP (CIA + IFSE) pour les cadres d'emplois de la filière technique éligibles depuis fin 2020. => harmonisation du régime indemnitaire. Continuer la prise en charge par l'EPCI des frais de repas.	Délibération + arrêtés. Titres-restaurant distribués.	2021 Mensuellement
Egalité hommes / femmes	Sensibilisation des agents sur l'articulation entre vie privée et vie professionnelle. Garantir l'égalité professionnelle et salariale, et la mixité dans les métiers. Adapter les conditions de travail pour développer la mixité dans les services. Accroître la mixité dans les instances et commissions.	Développement du télétravail, discussions, organisation souple du temps de travail. Application d'une grille avec des critères objectifs pour définir le régime indemnitaire. Achat de vêtements de travail adaptés et choisis par l'agent.	Au quotidien Au quotidien Dès connaissance du besoin. Progressivement

<p>Formation</p>	<p>Développer les formations intra union (sur site), Les formations à distance (en visioconférence), Les formations intégrant les agents communaux</p> <p>Mise en place du Compte Personnel de Formation (anciennement DIF)</p> <p>Favoriser les formations relatives aux nouvelles missions à gérer par les agents de l'EPCI (ex : nouvelles missions dans le cadre de la MFS) => développer les compétences des agents.</p>	<p>Formations organisées.</p> <p>Délibération, Discussion lors des EPEP.</p> <p>Formations suivies.</p>	<p>Progressivement</p> <p>Dès la campagne d'EPEP 2021</p> <p>Dès connaissance du besoin.</p>
<p>Organisation des services</p>	<p>Evolution du service accueil (deux fonctions principales: secrétariat général + relation citoyen-usager) pour créer à long terme deux services distincts.</p> <p>Développement de la mutualisation avec le SDEA : vers la création d'un service secrétariat commun.</p> <p>Développement de la pratique d'externalisation de certaines missions intellectuelles et/ou techniques exercées jusqu'à présent en interne.</p> <p>Télétravail -> cf rubrique.</p>	<p>Réflexion, prise de décision.</p> <p>Réflexion commune, prise de décision.</p> <p>Marché public d'AMO et/ou de prestations de services.</p>	<p>Mandat en cours</p> <p>Mandat en cours</p> <p>En fonction des dossiers et des besoins</p>
<p>Conditions de travail</p>	<p>Télétravail -> cf rubrique.</p> <p>Permettre aux agents de se déplacer facilement, en sécurité et sans avoir à avancer de frais -> mise à disposition d'une flotte de véhicules entretenus.</p> <p>Garantir aux agents se rendant en mission ou en formation à l'extérieur, le remboursement de leur frais de transport, de</p>	<p>Entretiens des véhicules, Mise à disposition, Remplacement des véhicules selon besoin.</p> <p>Remboursement sur la base des tarifs en vigueur.</p>	<p>Dans la continuité</p> <p>Dans la continuité</p>

	<p>restauration et d'hébergement.</p> <p>Réflexion autour de la réorganisation fonctionnelle des locaux et des bureaux : regroupement des agents d'un même service au même endroit, tout en favorisant la cohésion d'équipe et un fonctionnement de travail en mode projet.</p> <p>Amélioration des conditions de travail afin de garantir la santé physique et morale des agents, notamment via l'intervention régulière d'un ergonome. Investissement dans le matériel de travail ergonomique.</p> <p>Doter et maintenir en bon état d'utilisation les équipements de protection (EPI).</p>	<p>Réflexion commune, prise de décision, réalisation de travaux si nécessaire aménagement des bureaux et des espaces partagés.</p> <p>Intervention d'un ergonome, Acquisition de matériel de travail adapté.</p> <p>Procéder au recensement des besoins, Commander les EPI, Veiller à leur entretien.</p>	<p>Mandat en cours</p> <p>Mandat en cours</p> <p>Dans la continuité</p>
Télétravail	<p>Mise en place du télétravail de façon officielle, en fixant des règles destinées à garantir la réalisation des missions, d'assurer leur contrôle et de conserver l'esprit collectif qui anime les agents.</p> <p>Passage d'un télétravail subi par les agents, dû à la crise sanitaire du COVID19, à un télétravail choisi sur la base du volontariat.</p>	<p>Délibération, arrêtés, information à l'ensemble des agents.</p> <p>Mise à disposition de matériel, outils adaptés.</p>	<p>Courant 2021</p>

<p>Sécurité et prévention</p>	<p>Mise à jour du DUERP-RPS-PCA.</p> <p>Réalisation d'un suivi des formations à la manipulation des extincteurs et des formations Sauveteurs Secouriste du Travail (systématisation des recyclages).</p> <p>Vérifier régulièrement les moyens d'alerte et de sécurisation des bâtiments publics : réaliser annuellement un test de l'alarme incendie et un exercice d'évacuation des locaux et de sécurisation des agents.</p> <p>Finalisation du dossier administratif de nomination de l'agent de prévention.</p> <p>Assurer le suivi médical des agents par un service de médecine préventive et/ou directement par un médecin de prévention.</p>	<p>Document actualisé et diffusé aux agents et élus.</p> <p>Suivi assuré et formations programmées et anticipées.</p> <p>Tests assurés.</p> <p>Dossier finalisé.</p> <p>Suivi réalisé.</p>	<p>Courant 2021</p> <p>Dès 2021</p> <p>Dans la continuité</p> <p>Dès 2021</p> <p>Dans la continuité</p>
<p>Qualité de vie au travail</p>	<p>Poursuivre la démarche de prévention des risques psychosociaux.</p>	<p>Actions de travail à définir (évaluation de la charge de travail, soutien des collaborateurs, donner du sens au travail, faciliter la conciliation travail et vie privée, agir face aux agressions externes, ...)</p>	<p>Dès 2021</p>
<p>Temps de travail</p>	<p>Suivi du temps de travail des agents.</p> <p>Renforcement des équipes internes (pour des besoins évalués).</p> <p>Pérennisation des contrats d'apprentissage et de stages.</p>	<p>Acquisition nouvelle badgeuse à utiliser si souhaité, suivi des heures de travail des agents, discussions.</p> <p>Embauche d'agents publics et/ou contractuels.</p> <p>Maintien de contrat d'apprentissage pour certains services fléchés (ex : service communication).</p>	<p>Dans la continuité</p> <p>Lorsque le besoin se présente</p> <p>Dès 2021</p>

	Réflexion sur les charges de travail (développement de l'animation territoriale, externalisation de certaines missions)	Marchés publics de services, Quantifier le travail des agents.	Dès 2021
Démarche Formation - Reclassement	<p>Poursuite du système de demande de formations à l'initiative des agents et/ou N+1/employeur, en fonction de leurs volontés professionnelles et de leurs besoins.</p> <p>L'accès au reclassement (avancement grade, cadre d'emploi) via la formation est soutenu par l'employeur qui encourage les agents à suivre des préparations concours / examens. Ces formations sont accordées sur le temps de travail.</p>	<p>Formations accordées.</p> <p>Formations accordées.</p>	<p>Dans la continuité</p> <p>Dans la continuité</p>
Développement de l'emploi des personnes en situation de handicap	<p>Soutien à l'accueil des stagiaires en situation de handicap avec formation au préalable des agents encadrants.</p> <p>Recours à l'achat auprès d'établissement et service d'aide par le travail lorsque cela s'avère possible (ex : composteur, impression, ...).</p> <p>Adaptation des postes de travail en cas de besoin, Ensemble des recrutements ouverts aux personnes en situation de handicap.</p> <p>Participation au FIPFP.</p>	<p>Stagiaires accueillis, formations dispensées.</p> <p>Achats effectués auprès d'un ESAT.</p> <p>Adaptations apportées.</p> <p>Participations versées.</p>	<p>Dans la continuité</p> <p>Dans la continuité</p> <p>Dans la continuité</p> <p>Si nécessaire</p>
Action sociale	<p>Prise en charge de la cotisation annuelle de l'adhésion au CNAS par l'EPCI pour l'ensemble des agents.</p> <p>Promotion des actions du CNAS auprès des agents, développement d'une animation autour de l'action sociale.</p> <p>Valorisation des journées des</p>	<p>Cotisations payées.</p> <p>Actions organisées, informations diffusées.</p> <p>Organisation d'actions.</p>	<p>Dans la continuité</p> <p>Dès 2021</p> <p>Dans la</p>

	collaborateurs et des actions auprès des agents (ex : organisation d'un repas annuel des collaborateurs, distribution de cadeaux de Noël aux enfants du personnel, ...). Développement d'une politique de fidélisation des agents.	Accompagnement des agents, entretien d'une bonne ambiance de travail, ...	continuité Dans la continuité
Protection sociale	Maintien des participations financières versées aux agents adhérents à la garantie prévoyance et la mutuelle santé proposées par l'EPCI (via contrat groupe CDG67). Promotion de la prévoyance.	Participations versées. Adhésion des agents au contrat, informations diffusées.	Dans la continuité Dans la continuité
Tutorat (apprentis, stagiaire, job d'été, ...)	Développement des compétences des agents encadrant un stagiaire, apprenti, ... (management de proximité + formation tuteur).	Accueil, suivi du travail et valorisation des compétences acquises.	Dans la continuité

ARTICLE 2 : Les Lignes Directrices de Gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels visent à définir :

2.1 Les orientations et les critères généraux à prendre en compte pour l'avancement de grade et la Promotion Interne.

L'état des documents et outils en matière de promotion de carrière est le suivant :

- Mise en place des entretiens professionnels annuels d'évaluation (Annexe 13)
- Mise en place du ratio promu / promouvables (Annexe 11)

Les orientations et critères de promotion de carrière définis par l'établissement s'inscrivent dans le cadre des conditions réglementaires fixées par les statuts particuliers (ancienneté, quotas, réussite aux examens professionnels, ...) en matière d'avancement de grade et de Promotion Interne.

Les demandes d'avancement de grade et de promotion interne sont évoquées annuellement lors de l'entretien professionnel.

2.1.1 Les orientations et les critères généraux en matière d'avancement de grade.

La rédaction des Lignes Directrices de Gestion en matière d'avancement de grade s'établit comme suit :

- Pour l'avancement de grade à l'ancienneté, avec ou sans examen professionnel.

L'établissement définit des critères applicables :

- à l'ensemble des agents

Critères
- Reconnaître l'expérience acquise et la valeur professionnelle
- Privilégier l'obtention d'un examen professionnel ou l'effort de l'avoir passé
- Prendre en compte les compétences (acquises dans le secteur public/privé, associatif, syndical)
- Prendre en compte l'effort de formation suivie ou préparation au concours/examen
- Privilégier la manière de servir : investissement-motivation

- Pour l'avancement suite à concours :

L'établissement définit des critères applicables :

- A l'ensemble des agents

Critères
- Reconnaître l'expérience acquise et la valeur professionnelle
- Privilégier l'obtention d'un examen professionnel ou l'effort de l'avoir passé
- Prendre en compte les compétences (acquises dans le secteur public/privé, associatif, syndical)
- Prendre en compte l'effort de formation suivie ou préparation au concours/examen
- Privilégier la manière de servir : investissement-motivation

2.1.2 Les orientations et les critères généraux en matière de Promotion Interne.

Le Président du Centre de Gestion définit les Lignes Directrices de Gestion en matière de Promotion Interne qui serviront de base à l'octroi de cette promotion aux agents proposés. Il établit également la liste d'aptitude à la Promotion Interne qui reste régie par les dispositions statutaires propres aux listes d'aptitudes.

Les Lignes Directrices de Gestion arrêtées par le Président du Centre de Gestion au titre de la Promotion Interne des agents promouvables des collectivités et des établissements affiliés, après consultation des Comités Techniques locaux, figurent en annexe 2 du présent arrêté.

2.2 Les mesures favorisant l'évolution professionnelle des agents et leur accès à des responsabilités supérieures si l'établissement décide de fixer les critères suivants :

- Expérience réussie sur le poste occupé et remplacement d'un supérieur,

- Les conditions particulières d'exercice des fonctions (contraintes de postes, sujétions,...),
- Capacité à former et encadrer des agents (tutorat),
- Formations continues, formations diplômantes, retour suite à congé de formation, VAE...,
- Acquis de l'expérience (mobilités, responsabilités hors champ professionnel, responsabilité syndicale ou associative...),
- Maîtrise du métier,
- Capacité d'autonomie et d'initiative vérifiées,
-

2.3 Les mesures visant à assurer l'égalité professionnelle hommes / femmes dans les procédures de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

L'état des lieux de la situation existante au 01/01/2021 :

- Le bilan des effectifs (par grades, statut, âge,...),

Total :

Femmes : 17 / 25

Hommes : 8 / 25

Par âge :

Entre 18 et 25 ans : 2

Entre 26 et 35 ans : 8

Entre 36 et 45 ans : 3

Entre 46 et 55 ans : 2

Plus de 56 ans : 2

Entre 18 et 25 ans : 1

Entre 26 et 35 ans : 2

Entre 36 et 45 ans : 2

Entre 46 et 55 ans : 3

Plus de 56 ans : 0

Grades	Femmes	Hommes
Adjoint administratif	1	0
Adjoint administratif ppal 2° cl	3	0
Adjoint du patrimoine ppal 2° cl	1	0
Adjoint technique	1	0
Adjoint technique ppal 2° cl	0	1
Attaché principal	1	0
Attaché Territorial	2	0
Dir Ets Publics 10 à 20000 hts	0	1

Ingénieur	0	1
Ingénieur principal	1	1
Opérateur APS qualifié	0	1
Rédacteur	1	0
Rédacteur principal 1° cl	1	0
Rédacteur principal 2° cl	1	1
Technicien	0	1
Technicien principal 2° cl	1	0
Sans grade	3	1

- Le bilan des promotions et avancements :

Promotions internes		
	Femmes	Hommes
2020	1	0
2019	0	0
2018	0	0
Avancements de grade		
	Femmes	Hommes
2020	2	1
2019	0	0
2018	3	0

- Le bilan des différents types de temps de travail, au 01/01/2021 :

Temps partiel		
	Femmes	Hommes
80%	3	0
Temps non complet		
	Femmes	Hommes
28h / semaine	1	0
27,5h / semaine	1	0
11h / semaine	1	0

Après analyse de l'existant et au vu de l'état des lieux, l'établissement décide de mettre en place le plan d'actions suivant destiné à favoriser l'égalité professionnelle hommes / femmes dans l'établissement.

PROPOSITIONS ET MESURES	MOYENS	INDICATEURS DE SUIVI	CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE
- Encourager la mixité dans les équipes	Absence de discrimination lors des recrutements,		Dès à présent

	Adaptation des postes si besoins, Achat de vêtements de travail adaptés	Nombre de postes adaptés Nombre de vêtements achetés	
- Sensibiliser sur les discriminations dans le milieu du travail	Communication auprès des agents		Dès à présent
- Lister les contraintes professionnelles et personnelles pouvant s'opposer à une égalité entre les sexes et proposer des actions correctives	Listing des contraintes professionnelles dès connaissances de celles-ci, Discussions avec les agents pour développer une conscience collective	Prise de décisions pour pallier les contraintes listées	Dès à présent
- Adapter les tenues de travail au personnel féminin (travaux en extérieur, collecte des déchets...)	Enveloppe budgétaire dédiée pour l'achat de tenue, Proposition de tenues adaptées sur catalogue	Nombre de vêtements achetés	Dès à présent

ARTICLE 3 : Les Lignes Directrices de Gestion sont établies pour une durée de 6 ans. Elles seront révisées une fois par an, à l'occasion du débat d'orientation budgétaire ou en marge de celui-ci. Elles seront communiquées en Conseil Communautaire et aux agents par la suite.

La révision pourra donner lieu à des changements d'objectifs, des adaptations, des ajouts, ...

Leur application fera l'objet d'un bilan annuel présenté au Comité Technique de rattachement de l'établissement.

ARTICLE 4 : Les Lignes Directrices de Gestion sont portées à la connaissance des agents par l'autorité territoriale par tout moyen approprié.

ARTICLE 5 : Ampliation et formule exécutoire.

Fait à Durrenbach, le 02/09/2021

Le Président

Roger ISEL



Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

Vivier de projets et projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme : Contribution du territoire Sauer-Pechelbronn

Les projets matures, avec un démarrage d'opération (début travaux) d'ici à mi-2022 feront l'objet d'une fiche-action détaillée

Intitulé d'opération	Enjeu PTRTE concerné	Contrats concernés	Maître d'ouvrage	Localisation	Description sommaire de l'opération	Calendrier de réalisation - début et fin d'opération	Projet mature OUI "relance" (réalisé en 2021/2022) NON (à faire mûrir)	Etat d'avancement réflexion / conception / réalisation	Coût total	Financements sollicités à ce jour	Financements déjà acquis	Remarques
Renforcer le positionnement touristique du site Fleckenstein	2.1 Renforcer l'attractivité territoriale de l'Alsace du Nord Développer l'économie de proximité et intensifier le poids de l'économie circulaire (agriculture, commerces, tourisme de proximité, équipements et services à la personne, ...)		CCSP	67510 LEMBACH, Site du Fleckenstein	Vingt ans après sa réhabilitation globale comme site touristique structurant, et face à l'évolution constante de son environnement touristique, le Fleckenstein se doit d'interroger son offre commerciale afin de renforcer son positionnement pour la décennie à venir. Contexte Le Fleckenstein est le 2ème site castral d'Alsace (en fréquentation) et présente la porte d'entrée Nord de la route des châteaux-forts d'Alsace. Avec plusieurs offres touristiques, dont notamment le « château des défis », aventure médiévale ludique pour un public familial, le site accueille plus de 60000 visiteurs par an.	2021-2023	OUI	Conception				Etude de positionnement touristique du Fleckenstein et du P't Fleck : 42k€ ; FNADT - Massif : 16 546€ (notifié) + Région : 16 546€ (non acquis)
Développer le site administratif mutualisé Obermatt, Espace France Service en milieu rural	2.1 Renforcer l'attractivité territoriale de l'Alsace du Nord Garantir un socle commun aux territoires sans en laisser hors-jeu, tout en veillant à un développement équilibré et cohérent de l'Alsace du Nord (s'appuyer sur l'armature urbaine du SCOT)		CCSP	67360 DURRENBACH, rue de l'Obermatt	La Maison des services et des associations (MDSA) à Durrenbach est le premier Espace France Service d'Alsace du Nord, avec un rôle important dans l'accompagnement des usagers sur ce territoire rural. Nombre de service s'étant développés (pôle territorial SDEA technique et administratif, conseiller numérique, conseiller FAIRE, conseiller du trésor DRFIP...), il s'agira de les intégrer pleinement dans l'Espace France Service avec l'objectif d'un guichet unique pour l'utilisateur. Cela impliquera une réorganisation fonctionnelle des services ainsi qu'une réflexion globale sur les bâtiments existants, leur adaptation, leur réhabilitation (sur partie de l'emprise) voire des constructions neuves (espaces techniques).	2021 - 2024	OUI	Conception	2000000			Etude AMO (programmation, économiste, organisation fonctionnelle) en cours de lancement
Développer l'expertise en faveur des communes, dans un objectif de mutualisation et de création de services unifiés	2.3 Accompagner les territoires dans des relations de complémentarité, de solidarité et de mutualisation Renforcer l'ingénierie au sein des territoires sur des thématiques communes		CCSP	Territoire Sauer-Pechelbronn	Développement de l'expertise aux communes par un renforcement des équipes administratives en place avec un ETP dédié (marchés publics, appui juridique...). Etude d'opportunité-faisabilité pour la création de services unifiés (Lien CDG67, audit GPEEC existant, approche juridique + financière, préfiguration)	2022-2024		conception	190000			
Positionner le thermalisme en Alsace du Nord et élaborer la stratégie de développement des deux stations NLB / MLB.	2.2 Soutenir des stratégies de spécialisation et de singularité des territoires Mettre en valeur les atouts et les ressources locales du territoire qui constituent des facteurs d'attractivité économique et résidentielle (le tissu industriel, les ressources thermale et géothermale, la ressource bois, la forêt, le massif vosgien, ...)		CCSP et CCPN	67360 MORSBRONN-les-Bains / 67110 NIEDERBRONN-les-Bains	Etudes : benchmarking, étude de marché, analyse clientèle, positionnement des deux sites thermaux, stratégie de développement commune et approche spécifique de chaque site.	2021-2022	OUI	réflexion	100000 €HT			en cours de concertation avec la CCPN
Développer un pôle thermalisme à Morsbronn-les-Bains	2.2 Soutenir des stratégies de spécialisation et de singularité des territoires Mettre en valeur les atouts et les ressources locales du territoire qui constituent des facteurs d'attractivité économique et résidentielle (le tissu industriel, les ressources thermale et géothermale, la ressource bois, la forêt, le massif vosgien, ...)		CCSP	67360 MORSBRONN-les-Bains	Développer un pôle thermal à Morsbronn avec ses équipements, aménagements et services.	2022-suite		conception				Element central : ZA thermale, 14ha, foncier acquis (jugement indemnisation rendu)
Renforcer l'attractivité du pôle d'équilibre Woerth par l'économie : Réhabilitation d'une friche industrielle intercommunale à Woerth.	2.3 Accompagner les territoires dans des relations de complémentarité, de solidarité et de mutualisation Encourager les complémentarités entre les territoires pour un avenir plus solidaire et plus résilient (équipements et services de santé performants et mutualisés, tourisme, agriculture, production d'énergies renouvelables...)		CCSP	67360 WOERTH, route de Lembach	Réhabilitation de l'immobilier sur la ZA Woerth-Nord dans le cadre des appels à projet nationaux "fonds friches"	2021-2024	OUI	réalisation	3500000 €HT	Région : 1000000 €	Etat : 1106386 €	Lauréat de l'AAP de l'Etat "Friche" En cours d'instruction : aide de la Région Grand Est MOE en cours de lancement
Cité des énergies - Carreau Clemenceau : faire du 1er site mondial d'exploitation du pétrole, un emblème de la transition énergétique	3.3 Inventer les nouvelles transitions avec les territoires Soutenir les territoires dans leurs efforts de mutation (aussi bien les collectivités, les habitants, et tous acteurs et forces vives du territoire)	CTE CPER	CCSP	67250 PREUSCHDORF, rue Hattenweg	1er projet opérationnel répondant au concept "Cité des Energies" : regroupement des principales fonctions sur le carreau Clemenceau	2021-2024	OUI	réalisation	3500000 €HT	CPER Etat : 27,5% CPER Région : 27,5% % CeA : 25%		Ciblé sur le CPER Ciblé sur les projets relance "Massif des Vosges" (Région/Etat) Dépôt de la demande auprès du Massif (plan avenir montagne) en janvier 2022

La géothermie chaleur, énergie renouvelable et vecteur de développement économique durable (cf POCE B2.1 et B2.2 et B2.4).	3.3 Inventer les nouvelles transitions avec les territoires Développer de nouvelles opportunités économiques en soutenant des filières de transition : géothermie profonde/lithium, hydrogène verte, filière bois, chimie verte ...				cf POCE B2.1 et B2.2 et B2.4		NON	réflexion				Autour du PER "Les Sources" porté par Arvene Geothermal / Lithium de France ?
Les Hélicons, site pilote pour la géothermie chaleur et l'extraction de Lithium.	3.3 Inventer les nouvelles transitions avec les territoires Développer de nouvelles opportunités économiques en soutenant des filières de transition : géothermie profonde/lithium, hydrogène verte, filière bois, chimie verte ...		CCSP	67250 PREUSCHDORF / 67250 LAMPERTSLOCH	Développer un site pilote autour des forages profonds "Héliions II" et "Héliions III" qui présentera les opportunités de la géothermie chaleur et expérimentera à échelle réelle l'extraction du Lithium.	2021-2023	OUI	Conception	600000 €HT			En cours de concertation avec la DREAL
Schéma intercommunal sites enfance : construction d'un site périscolaire à Woerth, mutualisé avec l'école communale	2.1 Renforcer l'attractivité territoriale de l'Alsace du Nord Garantir un socle commun aux territoires sans en laisser hors-jeu, tout en veillant à un développement équilibré et cohérent de l'Alsace du Nord (s'appuyer sur l'armature urbaine du SCOT)	Contrat départemental contrat global territorialisé	CCSP / commune de Woerth	67360 WOERTH, rue des Turcos	Création d'un périscolaire à 100 places, pour le pôle centre-ouest du territoire (4 communes), dans une opération mutualisée avec la commune de Woerth, regroupant l'école maternelle, école primaire, la salle des fêtes, la maison des associations et le périscolaire. L'opération se déroule en rénovation/construction neuve, sur le site de la maison des associations/salle des fêtes, sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Woerth (délégation de la MOA par la CCSP)	2021-2023	oui	réalisation	1545000	CeA : 462810€ CAF : 346500 € DETR : 150000 €	CeA : 462810€ CAF : 346500 € DETR : 150000 €	coût de l'opération d'ensemble (CCSP et commune Woerth) : XX M€ APD validé, marchés de travaux en cours de lancement
Schéma intercommunal sites enfance : construction d'un site périscolaire à Merkwiller-Pechelbronn	2.1 Renforcer l'attractivité territoriale de l'Alsace du Nord Garantir un socle commun aux territoires sans en laisser hors-jeu, tout en veillant à un développement équilibré et cohérent de l'Alsace du Nord (s'appuyer sur l'armature urbaine du SCOT)	Contrat départemental contrat global territorialisé	CCSP	67250 MERKWILLER-PECHELBRONN, rue de l'école	Création d'un périscolaire 100 places, pour le pôle centre-est du territoire (7 communes). Construction neuve, sur un site à proximité de l'école	2022-2024		Conception	1900000	CeA : 570000 € CAF : 300000 €	CeA : 570000 € CAF : 300000 €	Site initialement prévu en réhabilitation de la maison des services et des énergies (1 rue de Lobsann) ; déplacé pour être à proximité de l'école. Marché MOE en cours de lancement
Schéma intercommunal des circulations douces : réalisation d'un schéma des circulations douces n°2	1.3 Soutenir les synergies et les réciprocitys entre les territoires de frange et leurs voisins Bande Rhénane Nord, Eurométropole de Strasbourg, Pays de Saverne, Pays de Bitche et Palatinat (en particulier en matière de mobilité, de filières innovantes qui doivent se structurer et s'articuler avec les stratégies des territoires voisins...)		CCSP	Territoire Sauer-Pechelbronn	Réalisation d'un schéma des circulations douces n°2 venant compléter le schéma n°1 dans l'objectif de réaliser des portions manquantes à caractère intercommunal, ainsi que des connexions avec les territoires voisins	2022-2023	non	réflexion	15000			
Schéma intercommunal des circulations douces : animation pour la promotion de l'usage de vélo	1.3 Soutenir les synergies et les réciprocitys entre les territoires de frange et leurs voisins Bande Rhénane Nord, Eurométropole de Strasbourg, Pays de Saverne, Pays de Bitche et Palatinat (en particulier en matière de mobilité, de filières innovantes qui doivent se structurer et s'articuler avec les stratégies des territoires voisins...)		CCSP	Sauer-Pechelbronn	Promouvoir l'usage du vélo notamment chez le jeune public : formation des intervenants pour devenir "animateur mobilité", mise en place dans toutes les écoles du programme "savoir rouler à vélo", organisation du défi "à l'école autrement", organisation d'une bourse au vélo, ...	2021-2023	oui	réalisation	20000	ADEME AVELO 1	10000	
Schéma intercommunal des circulations douces : itinéraire Lobsann/Soultz-sous-Forêts	1.3 Soutenir les synergies et les réciprocitys entre les territoires de frange et leurs voisins Bande Rhénane Nord, Eurométropole de Strasbourg, Pays de Saverne, Pays de Bitche et Palatinat (en particulier en matière de mobilité, de filières innovantes qui doivent se structurer et s'articuler avec les stratégies des territoires voisins...)	Contrat départemental	CCSP	67250 LOBSANN / 67250 SOULTZ-SOUS-FORETS	Création d'un itinéraire cyclable en site propre entre Lobsann et Soultz-sous-Forêts, qui facilite les déplacements quotidiens (accès au collège), et présente l'interconnexion entre les deux intercommunalités	2021-2025	oui	Conception	500000	ADEME (pour MOE) CeA (pour travaux)	ADEME :49000 € CeA : 135000 €	
Démarche TEPOS 2037 : Groupement de commande pour la réhabilitation de l'éclairage public	3.2 Réussir la transition écologique et énergétique de l'Alsace du Nord Accélérer l'amélioration de la performance énergétique du bâti existant et développer les énergies renouvelables	CTE	CCSP et communes	Territoire Sauer-Pechelbronn	Groupement de commandes entre la CCSP et 10 communes pour réhabiliter l'éclairage public (remplacement par des LEDs) Un nouveau groupement avec 4 autres communes est en réflexion	2021-2022	oui	réalisation	400000	DETR	DETR	CCSP : coordinatrice - la maîtrise d'ouvrage reste auprès des communes! Communes concernées par le premier groupement: -Eschbach -Goersdorf -Gunstett -Kutzenhausen -Lampertsloch -Langensoultzbach -Laubach -Lobsann -Morsbronn les Bains -Preuschdorf Réflexion en cours pour un futur groupement pour les communes de : Durrenbach, Hegene, Lembach et Woerth

Extension du Parc Economique de la Sauer : tranche 4 à Hegeneey	2.1 Renforcer l'attractivité territoriale de l'Alsace du Nord Développer l'économie de proximité et intensifier le poids de l'économie circulaire (agriculture, commerces, tourisme de proximité, équipements et services à la personne, ...)		CCSP	67360 HEGENEY, lieu-dit Sand	Aménagement d'une zone d'activités pour l'accueil d'activités économiques de grande taille, et notamment des entreprises en desserrement des implantations sur l'agglomération de Haguenau.	2022-2024	non	conception				
Création d'un multi-accueil à Morsbronn-les-Bains	2.1 Renforcer l'attractivité territoriale de l'Alsace du Nord Garantir un socle commun aux territoires sans en laisser hors-jeu, tout en veillant à un développement équilibré et cohérent de l'Alsace du Nord (s'appuyer sur l'armature urbaine du SCoT)	Contrat global territorialisé	CCSP	67360 MORSBRONN-LES-BAINS, 42 rue principale	Travaux de réhabilitation et de transformation de l'actuelle Halte-garderie pour permettre l'accueil d'enfants sur le temps de midi. Agrandissement de la cuisine pour permettre le réchauffage de repas sur le temps de midi et création d'une seconde salle de repos.	2021-2022	oui	conception	30000	CAF		
Etude Tiers-lieu et création d'un premier espace	3.3 Inventer les nouvelles transitions avec les territoires Faire jouer au déploiement du numérique un rôle central dans les politiques de transition comme dans les politiques de cohésion (télétravail, télémedecine, formation à distance, culture à distance...)	CTE	CCSP	Territoire Sauer-Pechelbronn	Etude de faisabilité d'implantation de tiers-lieux sur le territoire de la CCSP: étude d'opportunité et de besoins (tranche ferme) ainsi qu'étude d'identification des lieux et étude de faisabilité (tranche optionnelle). Un premier espace pourrait être créé en fonction des conclusions de l'étude (fin 2021).	2021-2023	oui	Conception	200000		Banque des Territoires : 11 730 €	Etude : 24000 €
Démarche TEPOS 2037 : Réhabilitation globale de la maison des services et des énergies (MDSE)	3.2 Réussir la transition écologique et énergétique de l'Alsace du Nord Accélérer l'amélioration de la performance énergétique du bâti existant et développer les énergies renouvelables		CCSP	67250 MERKWILLER-PECHELBRONN, 1 route de Lobsann	Rénovation énergétique et mise aux normes du bâtiment public accueillant différents services de la CCSP	2022-2024	non	réflexion				Sur la base du diagnostic établi par le Conseiller énergie partagé
Démarche TEPOS 2037 : Commande groupée de diagnostics énergétiques dans le cadre du décret "tertiaire"	3.2 Réussir la transition écologique et énergétique de l'Alsace du Nord Accélérer l'amélioration de la performance énergétique du bâti existant et développer les énergies renouvelables		CCSP / communes	Territoire Sauer-Pechelbronn	Le décret "tertiaire" fait suite à la loi ELAN. Il demande un suivi énergétique des bâtiments tertiaires de plus de 1000 m². Les propriétaires de ces bâtiments doivent définir une consommation énergétique "type" et s'engager à atteindre des objectifs de réduction de la consommation à horizon 2030/2040 et 2050. Deux approches de travail sur les bâtiments soumis à ce décret : *Diagnostic des bâtiments concernées afin de déterminer la consommations de référence et les pistes d'améliorations, effectué en interne par le CEP *Groupement de commande pour externaliser des audits énergétiques approfondis qui fourniront aux communes volontaires des éléments de décisions poussés (mission type AMO)	2021-2023	OUI	conception				Bâtiments concernés (sous réserve de validation technique) : -Durrenbach - Salle des fêtes -Eschbach - Gymnase -Froeschwiller - Mairie et école adjacente -Kutzenhausen - Gymnase -Lampertsloch - Salle des fêtes et clubhouse adjacent -Langensoultzbach - Ecole -Lembach: Ecole / Salle polyvalente / Mairie -Merkwiller-Pechelbronn: Ecole / Mairie -Oberdorf Spachbach: Mairie et école adjacente -Preuschdorf: Salle des fêtes -Woerth: Ecole primaire / chateau -CCSP: MDSA / MDSE / Gymnase / MROF
Rénovation de la salle communale de LOBSANN	3.2 Réussir la transition écologique et énergétique de l'Alsace du Nord		commune de LOBSANN	67250 LOBSANN	Rénovation complète de la salle communale : espaces repensés, rénovation thermique complète, accès PMR, mises aux normes	2024-2026	NON	réflexion	800000			études préalables et consultation divers spécialistes en cours
Rénovation énergétique de la mairie	3.2 Réussir la transition écologique et énergétique de l'Alsace du Nord		commune de LOBSANN	67250 LOBSANN	Isolation des combles et rénovation des 2 sas d'entrée	2022-2023	NON	réflexion	60000			
Rénovation chauffage église catholique	3.2 Réussir la transition écologique et énergétique de l'Alsace du Nord		commune de LOBSANN	67250 LOBSANN	Remplacement du chauffage (électrique aujourd'hui)	2024-2025	NON	réflexion	20000			consultation chauffagistes en cours
Schémas prospectifs pour la gestion de l'eau - en faveur d'une approche intégrée du cycle de l'Eau	3.1 Inscrire la stratégie de l'Alsace du Nord dans une dimension globale et transversale Renforcer la résilience du territoire en permettant la mise en œuvre d'actions d'adaptation au changement climatique (s'appuyer sur le PCAET)		SDEA	Territoire Sauer-Pechelbronn	Etablissement de Schémas prospectifs pour l'adduction d'eau potable, pour l'assainissement, pour l'épuration, pour la continuité écologique et pour la GEMAPI, afin d'obtenir une vision globale des besoins d'investissement du Cycle de l'Eau en faveur d'une politique territoriale qui contribue à l'ambition "TEPOS 2037". Mise en œuvre de ces schémas sur la mandature 2020-2026.	2021-2026	OUI	réalisation	11000000			Elaboration des schémas en cours de finalisation ; chiffrage à compléter ; plan de financement en cours d'élaboration ; mise en œuvre démarrée
Préserver et restaurer la trame verte	3.2 Réussir la transition écologique et énergétique de l'Alsace du Nord Préserver et valoriser le cadre de vie et la biodiversité	CTE AAP TVB (Région, AERM, DREAL)	CCSP	Territoire Sauer-Pechelbronn	Action de diagnostic, de préservation, de formation, sensibilisation et replantation de haies et autres éléments paysagers	2021-2022	oui	réalisation	115000	Région : 88000 €	Région : 88000 €	en cours de réalisation, réflexion sur la suite en cours
Rénovation énergétique du bâtiment de la salle des fêtes	3.2 Réussir la transition écologique et énergétique de l'Alsace du Nord		commune de LAMPERTSLOCH	67250 LAMPERTSLOCH	Rénovation globale : réfection de l'ensemble de la toiture, isolation, plâtrerie, faux plafond, remplacement des fenêtres et remplacement de la chaudière	2022-2024	oui	réflexion	300 000 HT	CEA pour une partie uniquement		
Action cœur de village Rénovation du cimetière	2.1 Renforcer l'attractivité territoriale de l'Alsace du Nord		commune de LAMPERTSLOCH	67250 LAMPERTSLOCH	Rénovation du cimetière			réflexion				
Action cœur de village Réaménagement de bâtiments communaux pour du logement, pour du commerce, pour de l'associatif	2.1 Renforcer l'attractivité territoriale de l'Alsace du Nord 3.2 Réussir la transition écologique et énergétique de l'Alsace du Nord		commune de LAMPERTSLOCH	67250 LAMPERTSLOCH	Réaménagement de bâtiments communaux pour du logement, pour du commerce, pour de l'associatif			réflexion				
Restauration d'un monument historique et création d'un espace culturel européen dédié à la Paix	2.1 Renforcer l'attractivité territoriale de l'Alsace du Nord		COMMUNE DE FROESCHWILLER	67360 FROESCHWILLER	Phase 1 : Mise en sécurité du chœur et de la sacristie de l'Eglise de la Paix / Restauration du chœur Phase 2 : Restauration de la nef et de la flèche Phase 3 : Création d'un espace culturel européen dédié à la Paix	2020-2026	oui	conception / réalisation	1200000 € HT	DRAC/CEA/REGION	DSIL Exceptionnelle	Phase 1 : sécurisation réalisée / restauration du chœur : stade APD ; Phases 2 et 3 : études Contacts en cours pour élaborer un projet transfrontalier (PAMINA)
Réhabilitation de l'éclairage public	3.2 Réussir la transition écologique et énergétique de l'Alsace du Nord		Commune de Durrenbach	67360 DURRENBACH	Réhabilitation de l'éclairage public	2022	oui	réalisation	450 000 €		CeA	

Rénovation énergétique globale du bâtiment communal avec mise aux normes	3.2 Réussir la transition écologique et énergétique de l'Alsace du Nord		Commune de Durrenbach	67360 DURRENBACH	Rénovation globale selon les conseils du CEP : isolation extérieure, remplacement huisseries extérieures, mise aux normes électrique, accessibilité.	2022-2024	oui	conception	250 000 €			
Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques et équipement des services techniques de véhicules électriques	3.2 Réussir la transition écologique et énergétique de l'Alsace du Nord		Commune de Durrenbach	67360 DURRENBACH	Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques sur le parking de l'espace commercial et équipement des services techniques de véhicules électriques	2022 -2023	oui	conception				Dans le cadre des travaux de création du parking 21 rue principal, nous avons déjà mis en place les fourreaux et socle nécessaire
Création d'un carport photovoltaïque de 384 m²	3.2 Réussir la transition écologique et énergétique de l'Alsace du Nord		Commune de Durrenbach	67360 DURRENBACH	Création d'un carport photovoltaïque de 384 m²	2022 -2023	oui	conception				
Action cœur de village	2.1 Renforcer l'attractivité territoriale de l'Alsace du Nord		Commune de Durrenbach	67360 DURRENBACH	Création d'emplacements pour un marché fermier....	2022-2024	oui	réflexion				
Rénovation d'un monument historique	2.1 Renforcer l'attractivité territoriale de l'Alsace du Nord		Commune de Durrenbach	67360 DURRENBACH	Réhabilitation de l'Eglise avec des travaux d'entretien et de sécurisation : changement des abats sons, remplacement du plancher du beffroy, remplacement du jong de cloche, pose de couvertines en cuivre, drainage périphérique	2024-2026	non	réflexion				Diagnostic établi : CeA
Remplacement du système de chauffage de la salle des fêtes	3.2 Réussir la transition écologique et énergétique de l'Alsace du Nord		Commune de Preuschdorf	67250 PREUSCHDORF	Remplacement des chaudières fioul, par de l'énergie renouvelable	2023-2024	non	réflexion				
Remplacement du système de chauffage de la maison de la musique	3.2 Réussir la transition écologique et énergétique de l'Alsace du Nord		Commune de Preuschdorf	67250 PREUSCHDORF	Remplacement du plancher chauffant électrique, par de l'énergie renouvelable	2023-2024	non	réflexion				
Remplacement du système de chauffage du Club House du foot	3.2 Réussir la transition écologique et énergétique de l'Alsace du Nord		Commune de Preuschdorf	67250 PREUSCHDORF	Remplacement du plancher chauffant électrique, par de l'énergie renouvelable	2023-2024	non	réflexion				
Réhabilitation de l'éclairage public	3.2 Réussir la transition écologique et énergétique de l'Alsace du Nord		Commune de Preuschdorf	67250 PREUSCHDORF	participation au groupemtn de commande porté par la CCSP pour la réhabilitation de l'éclairage public	2021 - 2022	oui	réalisation	65000 € HT	DETR		marché public en cours
Réabilitation de l'ancienne école	3.2 Réussir la transition écologique et énergétique de l'Alsace du Nord		Commune de Preuschdorf	67250 PREUSCHDORF	Création d'une crèche, espaces co-working, logements	2022-2023	non	réflexion				
Restauration de l'église	2.1 Renforcer l'attractivité territoriale de l'Alsace du Nord		Commune de Preuschdorf	67250 PREUSCHDORF	Consolidation des murs	2022-2024	OUI	conception				Etudes préalables en cours
Réhabilitation du Presbytère	3.2 Réussir la transition écologique et énergétique de l'Alsace du Nord		Commune de Preuschdorf	67250 PREUSCHDORF	Création de logements	2025-2026	non	réflexion				
Redynamiser notre village en créant un lieu où l'on peut vivre les uns avec les autres	2.1 Renforcer l'attractivité territoriale de l'Alsace du Nord		Commune de Goersdorf-Mitschdorf	67360 GOERSDORF, Presbytère protestant	Création d'une épicerie associative en privilégiant les circuits courts. Un commerce sans charge et sans marge pour rémunérer les producteurs locaux au juste prix. Un lieu public où chacun pourrait partager ses savoir-faire et ressources avec les autres et tisser des liens au travers différents ateliers, ex. atelier pain au levain naturel cuit dans le four communal. Construction d'un atelier de jus de pommes et d'une conserverie du territoire.	2022-2026	oui	Conception/ Réalisation				Commerce en phase d'expérimentation depuis mai 2021 / Four à pain en phase de conception / Atelier de jus de pommes et conserverie en phase de conception
Réhabilitation de l'éclairage public	3.2 Réussir la transition écologique et énergétique de l'Alsace du Nord		Commune Obersteinbach	67510 OBERSTEINBACH, Rue Principale	Rue Principale, tronçon ouest : remplacer les lampadaires ancienne génération par des lampadaires LED avec modulation	2023-2024	NON	Réflexion	110 000 €			S'intègre dans la troisième et dernière tranche de la réfection totale de la Rue Principale
Rue Principale : Sécurisation des cheminements piétons / trottoirs ; Régulation de la circulation automobile	2.1 Renforcer l'attractivité territoriale de l'Alsace du Nord		Commune d'Obersteinbach	67510 OBERSTEINBACH, Rue Principale	Rue Principale tronçon ouest : Réfection totale, élargissement des trottoirs, zones de stationnement	2023-2024	NON	Réflexion	440 000			S'intègre dans la troisième et dernière tranche de la réfection totale de la Rue Principale
Aménagement de l'entrée EST du village	2.1 Renforcer l'attractivité territoriale de l'Alsace du Nord		Commune d'Obersteinbach	67510 OBERSTEINBACH, Rue Principale	Aménagement de l'entrée Est du village avec informations touristiques, stationnement, services	2024-2025	NON	Réflexion	50 000 €			Elément important pour valoriser le village et contribuer à son rayonnement touristique
Rénovation énergétique du bâtiment école, salle polyvalente, salle de réunion, logement communal avec mise aux normes.	3.2 Réussir la transition écologique et énergétique de l'Alsace du Nord		COMMUNE DE OBERDORF-SPACHBACH	67360 OBERDORF-SPACHBACH, rue de l'Eglise	Renouvellement système de chauffage du complexe.	2023-2024	non	conception	35 000 € HT			
Rénovation et ré-aménagement du bâtiment école	3.2 Réussir la transition écologique et énergétique de l'Alsace du Nord		Commune d'Eschbach	67360 ESCHBACH	Rénovation du bâtiment accueillant actuellement l'école primaire pour y relocaliser la mairie, selon les critères actuels de performance énergétique et normes d'accueil du public	2023 - 2026	non	réflexion				Réflexion dans le cadre d'une étude d'aménagement global du village
Construction d'un pôle écoles	2.3 Accompagner les territoires dans des relations de complémentarité, de solidarité et de mutualisation		Commune d'Eschbach	67360 ESCHBACH	Construction et rénovation d'un pôle écoles dans un quartier à aménager	2023 - 2026	non	réflexion				Réflexion dans le cadre d'une étude d'aménagement global du village
Rénovation de l'éclairage public	3.2 Réussir la transition écologique et énergétique de l'Alsace du Nord		Commune d'Eschbach	67360 ESCHBACH	Remplacement des anciennes technologies d'éclairage public par des luminaires LED et rénovation des réseaux électriques associés.	2021 - 2026	oui	réalisation		DETR 2022		attente retour groupement de commandes CCSP
Réhabilitation de l'ancienne école	3.2 Réussir la transition écologique et énergétique de l'Alsace du Nord		commune de FORSTHEIM	67580 FORSTHEIM	Rénovation complète du bâtiment (système de chauffage, isolation, aménagement intérieur)	2021-2022	OUI	réalisation	465000 HT	CeA : 100 000 € DSIL: 76750 € Climaxion...	CeA : 100 000 € DSIL: 76750 €	
Rénovation de l'église Saint-Nicolas	2.1 Renforcer l'attractivité territoriale de l'Alsace du Nord		commune de FORSTHEIM	67580 FORSTHEIM	Remplacement de l'enduit ciment par un revêtement à la chaux, reprise partielle de la charpente, remplacement du plancher des combles, reprises des pièces en grès, travaux de stabilisation de la croix.	2021-2022	OUI	réalisation	160 000 HT	Cea: 64 000 € Région	Cea: 64 000 €	
Rénovation de l'éclairage public	3.2 Réussir la transition écologique et énergétique de l'Alsace du Nord		Commune de KUTZENHAUSEN	67250 KUTZENHAUSEN	Remplacement des anciennes technologies d'éclairage public par des luminaires LED route de Sultz et route de Woerth	2021 - 2023	oui	réalisation		DETR		attente retour groupement de commandes CCSP
Réfection de voirie à Oberkutzenhausen , rue de la Forêt, rue des Mineurs et rue du Dr Deutsch	2.1 Renforcer l'attractivité territoriale de l'Alsace du Nord		Commune de KUTZENHAUSEN	67250 KUTZENHAUSEN	Réfection de voirie, aménagement de trottoir, zones de stationnement, rénovation de l'éclairage public	2021-2023	oui	réalisation	500 000	DETR+CEA		Sécurisation des cheminements piétons / trottoirs ; Régulation de la circulation automobile
Rénovation de l'éclairage public	3.2 Réussir la transition écologique et énergétique de l'Alsace du Nord		Commune de Langensultzbach	67360 LANGENSULTZBACH	Remplacement des luminaires de l'éclairage public par des LED	2021 - 2022	OUI	conception	24 000 € HT	DETR 2021		
Création d'un lotissement	2.2 Soutenir des stratégies de spécialisation et de singularité des territoires		Commune de Langensultzbach	67360 LANGENSULTZBACH	Requalification de friches (ancienne caserne militaire) en vue de la création de terrains à bâtir	2022 - 2023	OUI	conception				
Réfection / rénovation de l'église	2.3 Accompagner les territoires dans des relations de complémentarité, de solidarité et de mutualisation		Commune de Langensultzbach	67360 LANGENSULTZBACH	Toiture - peinture intérieure - chauffage - horloge et réfection des murs d'enceinte autour de l'église	2022 - 2024	NON	réflexion				
Rénovation du bâtiment de l'ancien bureau de Poste	2.1 Développer l'économie et les services de proximité		Commune de Langensultzbach	67360 LANGENSULTZBACH	Rénovation du bâtiment pour création de logements, ainsi qu'un lieu public permettant des échanges de savoir faire, des rencontres à thèmes,	2024 - 2026	non	réflexion				
Réhabilitation de l'église	2.1 Renforcer l'attractivité territoriale de l'Alsace du Nord	Contrat départemental (Fonds de solidarité)	Commune de Hegenev	67360 HEGENEY, église	Réhabilitation des façades, des pierres de taille du porche d'entrée, reprise de l'étanchéité (ardoises) de la toiture et du clocher de l'église	Oct 2021 à déc 2021	oui	Réalisation	140 000€ HT	CEA : 140 000€	CEA : 56000€	marchés attribués

Réhabilitation - extension de l'école maternelle	2.1 Renforcer l'attractivité territoriale de l'Alsace du Nord	Contrat de territoire (Fonds de solidarité)	Commune de Hegeneey	67360 HEGENEY, 35 rue principale	Regroupement des deux écoles sur le même site Réhabilitation du bâtiment existant et extension de l'école maternelle	2021 - 2023	oui	Réalisation	567 547 €	CEA DETR	CEA : 100 000€ DETR : 240 000€	MOA déléguée à la CCSP : projet mutualisé avec la construction d'un espace enfance (périscolaire) par la CCSP consultation travaux en cours
Aménagement d'un arrêt bus et une aire de retournement	3.2 Réussir la transition écologique et énergétique de l'Alsace du Nord	Contrat de territoire (Fonds de solidarité)	Commune de Hegeneey	67360 HEGENEY, 10 rue du Stade	Aménagement d'un arrêt bus PMR devant l'école/périscolaire et une aire de retournement pour bus devant le complexe sportif	2022	oui	Réalisation	79000	CEA	CEA : 28 400€	
Réhabilitation d'une maison alsacienne	3.2 Réussir la transition écologique et énergétique de l'Alsace du Nord		Commune de Hegeneey	67360 HEGENEY, 33 rue principale	Rénovation / aménagement d'une maison alsacienne	2022 - 2023	oui	Conception	90000			
Réhabilitation de l'éclairage public	3.2 Réussir la transition écologique et énergétique de l'Alsace du Nord		Commune de Hegeneey	67360 HEGENEY, 36 rue principale	Réhabilitation de l'éclairage public par des luminaires LED	2022 - 2023	oui	Conception	60000			groupement commande ?
Rénovation de l'éclairage public	3.2 Réussir la transition écologique et énergétique de l'Alsace du Nord		Commune de Morsbronn-les-Bains	67360 MORSBRONN-LES BAINS	Réhabilitation de l'éclairage public : dernière tranche des travaux	2021-2022	oui	réalisation	80 000 € en attente retour groupe de commande CCSP	DETR 2020+CEA	DETR+CEA	
Réhabilitation du lavoir communal + aménagement d'une aire de pique-nique	2.1 Renforcer l'attractivité territoriale de l'Alsace du Nord		Commune de Morsbronn-les-Bains	67360 MORSBRONN-LES BAINS	Rénovation complète de la structure + aménagement des abords	2022-2023	non	réflexion	60000			Démarches en-cours avec la Fondation du Patrimoine
Rénovation énergétique des bâtiments communaux + aménagement étage école	3.2 Réussir la transition écologique et énergétique de l'Alsace du Nord		Commune de Morsbronn-les-Bains	67360 MORSBRONN-LES BAINS	isolation, remplacement du chauffage électrique actuel, création de logement	2022-2024	non	réflexion				
Rénovation Salle polyvalente	3.2 Réussir la transition écologique et énergétique de l'Alsace du Nord		Commune de Morsbronn-les-Bains	67360 MORSBRONN-LES BAINS	Réflexion globale sur la salle : rénovation cuisine avec nouvel accès, isolation, toit, chauffage,.... : 1ère étape vers une maison des associations	2023-2026	non	réflexion				Réflexion globale sur l'évolution future des infrastructures du village
Aménagement d'un espace sportif extérieur pour les jeunes et les curistes	2.3 Accompagner les territoires dans des relations de complémentarité, de solidarité et de mutualisation		Commune de Morsbronn-les-Bains	67360 MORSBRONN-LES BAINS	Lieu de rencontres, d'échanges permettant aux personnes de se retrouver pour faire du sport, parcours de santé avec aménagement d'un espace de repos	2022-2024	non	réflexion	100000			Devis en cours
Aménagement d'une aire d'accueil de campings cars	2.1 Renforcer l'attractivité territoriale de l'Alsace du Nord		Commune de Morsbronn-les-Bains	67360 MORSBRONN-LES BAINS	Accueillir les campings-caristes, de plus en plus nombreux, et notamment les curistes qui viennent dans la station pour une durée de 3 semaines consécutives	2022-2024	non	réflexion				1er contact avec Camping-car Park
Modernisation de l'éclairage public	3.2 Réussir la transition écologique et énergétique de l'Alsace du Nord		Commune de Gunstett	67360 GUNSTETT	Réhabilitation de l'ensemble de l'éclairage public : remplacement par des luminaires LED, remise en conformité des mâts et armoires.	2021 - 2023	oui	réalisation				
Mise en valeur du cœur du village Rénovation énergétique	3.2 Réussir la transition écologique et énergétique de l'Alsace du Nord 2.1 Renforcer l'attractivité territoriale de l'Alsace du Nord		Commune de Gunstett	67360 GUNSTETT	Projet intégré de mise en valeur du cœur de village et de transition écologique: 1. Remise en sécurité et aux normes du bâtiment mairie-école 2. Rénovation extérieure de l'église 3. Végétalisation en priorité des cours d'école 4. Réaménagements urbains et routiers en soutenant le "fabriqué en Alsace" (Soutien du label), en intégrant les différents modes de déplacement (Piétons, vélos, voitures...) et la requalification de voirie dans la mesure du possible. 5. Engager la transition des chauffages des bâtiments publics vers des énergies renouvelables.	2021 - 2026	oui	Réalisation				Phases 3 à 5 en conception
Préserver et restaurer la trame verte	3.2 Réussir la transition écologique et énergétique de l'Alsace du Nord Préserver et valoriser le cadre de vie et la biodiversité		Commune de Gunstett	67360 GUNSTETT	Action de plantation de haies	2021-2022	oui	réalisation		Région accordé		Projet en lien étroit avec celui porté par la CCSP
Camping : requalification de l'étang du Fleckenstein - aménagement touristique	2.2 Soutenir des stratégies de spécialisation et de singularité des territoires		COMMUNE de LEMBACH	67510 LEMBACH	Aménagement paysager du camping et installation de HLL	2022	OUI	conception	1072421	FNADT Massif Vosges + AMI Région		Instruction en cours par Massif et Région Consultation marché public MO et marché fourniture HLL prévue fin 2021
Piste Cyclable : aménagement intra muros	2.1 Développer l'économie et les services de proximité		COMMUNE de LEMBACH	67510 LEMBACH	Aménagement d'une piste cyclable intramuros	2023-2024	NON	reflexion				
Acquisition "Four à Chaux"	2.2 Réussir la transition écologique et énergétique de l'Alsace du Nord		COMMUNE de LEMBACH	67510 LEMBACH	Acquisition foncière de l'ouvrage "Four à Chaux" de la ligne Maginot, en vue d'une exploitation touristique du site et de l'implantation d'un parc photovoltaïque	2022-2023	NON	reflexion				
Réhabilitation globale de trois bâtiments communaux	2.3 Accompagner les territoires dans des relations de complémentarité, de solidarité et de mutualisation		COMMUNE de LEMBACH	67510 LEMBACH	Réhabilitation globale de trois bâtiments communaux, incluant le remplacement de la chaudière (la dernière au fuel, desservant mairie et bibliothèque), la mise aux normes accessibilité ERP de la mairie Lembach, de la mairie Mattstall et de la bibliothèque municipale	2022-2024	NON	reflexion	1063500			Etude de faisabilité réalisée par M. BRAESCH, architecte en aout 2021
Lotissement	2.1 Renforcer l'attractivité territoriale de l'Alsace du Nord		COMMUNE de LEMBACH	67510 LEMBACH	Acquisition foncière et aménagement d'un nouveau lotissement	2023-2024	NON	reflexion				
Aménagement de l'entrée Est du village	2.1 Renforcer l'attractivité territoriale de l'Alsace du Nord		commune de NIEDERSTEINBACH	67510 NIEDERSTEINBACH	Aménagement de l'entrée Est du village avec informations touristiques et aménagement paysager	2022-2025	NON	Réflexion				
Rénovation de l'éclairage public	3.2 Réussir la transition écologique et énergétique de l'Alsace du Nord		commune de NIEDERSTEINBACH	67510 NIEDERSTEINBACH	Remplacement des anciennes technologies d'éclairage public par des luminaires LED et rénovation des réseaux électriques associés.	2022 - 2026	NON	réflexion				
Rénovation et ré-aménagement du bâtiment ancienne école	3.2 Réussir la transition écologique et énergétique de l'Alsace du Nord		commune de NIEDERSTEINBACH	67510 NIEDERSTEINBACH, 26 rue Principale	TRANCHE 1 réhabilitation d'une salle socio-culturelle et associative-mises au normes PMR - TRANCHE 2 Création de logements	2021-2026	OUI	réalisation	43 719€HT	REGION		Tranche 2 en phase de conception, coût global à déterminer
Rénovation énergétique Chapelle	3.2 Réussir la transition écologique et énergétique de l'Alsace du Nord		commune de NIEDERSTEINBACH	67510 NIEDERSTEINBACH - Wengelsbach	Rénovation globale : réfection de l'ensemble de la toiture, isolation	2022-2024	NON	réflexion	7400 HT			
Réfection de la voirie dans les villages	2.1 Renforcer l'attractivité territoriale de l'Alsace du Nord		commune de NIEDERSTEINBACH	67510 NIEDERSTEINBACH	Réfection des voiries dans les villages Niedersteinbach et Wengelsbach	2021-2022	oui	réalisation	350 000,00 €	CeA : 100000 €	CeA : 100000 €	marché en cours
Installer un socle numérique à l'école élémentaire	3.3 Réaliser les nouvelles transitions avec les territoires		Commune de WOERTH	2 rue du Moulin 67360 WOERTH	Équipement et installation à l'école élémentaire d'un socle informatique de base, type VPI (7 salles de classe)	2021	oui	réalisation	25 400 € HT	Etat (Plan de relance)		
Aménager la Grand'Rue → RD 28 route de Dieffenbach	2.1 Renforcer l'attractivité territoriale de l'Alsace du Nord		Commune de WOERTH	2 rue du Moulin 67360 WOERTH	Sécurisation et création d'un cheminement piétonnier entre le centre ville et le bureau de Poste	2022	oui	conception	240 000 € HT	CeA		
Créer un lotissement habitat/services Impasse des Roseaux	2.1 Renforcer l'attractivité territoriale de l'Alsace du Nord		Commune de WOERTH	2 rue du Moulin 67360 WOERTH	Création d'un lotissement à vocation d'habitation et de services, Impasse des Roseaux (5 lots)	2024	non	conception				
Réhabiliter le 1er étage de l'ancienne Trésorerie	2.1 Renforcer l'attractivité territoriale de l'Alsace du Nord		Commune de WOERTH	2 rue du Moulin 67360 WOERTH	Réhabiliter le 1er étage de l'ancienne Trésorerie pour y accueillir les services du Centre Médico Social et des locaux "Tiers-lieux"	2021 - 2022	oui	réalisation	73 000,00 €	CeA		DETR 2022 ?
Rénover le réseau d'éclairage public et remplacer les ensembles d'éclairage de type boule	3.2 Réussir la transition écologique et énergétique de l'Alsace du Nord		Commune de WOERTH	2 rue du Moulin 67360 WOERTH	Remplacement des ensembles d'éclairage de type boule, énergivores et vétustes	2021	oui	réalisation	97 000 € HT	CeA		DETR 2022 ?
Réhabiliter le lavoir	2.1 Renforcer l'attractivité territoriale de l'Alsace du Nord		Commune de WOERTH	2 rue du Moulin 67360 WOERTH	Réhabilitation du lavoir au centre ville	2024 - 2025	non	réflexion				
Installer des bornes de recharge électrique Parking du Château	3.2 Réussir la transition écologique et énergétique de l'Alsace du Nord		Commune de WOERTH	2 rue du Moulin 67360 WOERTH	Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques parking du Château et équipement des services techniques de véhicules électriques	2024 - 2025	non	réflexion				
Construire une piste d'athlétisme	2.1 Renforcer l'attractivité territoriale de l'Alsace du Nord		Commune de WOERTH	2 rue du Moulin 67360 WOERTH	Construction d'une piste d'athlétisme au Stade des Turcos	2022 - 2023	non	réflexion				
Rénovation thermique à l'école /mairie / ASLD	3.2 Réussir la transition écologique et énergétique de l'Alsace du Nord		Commune de Dieffenbach	67360 DIEFFENBACH	Installation PAC en alternative aux radiateurs électriques traditionnels	2021-2022	oui	réalisation	21000 HT		DSIL Exceptionnelle	

